



Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Conseil syndical du 27 janvier 2023

(Document soumis au débat)

Article L2312-1 du CGCT

...Dans les communes (et établissements publics administratifs) de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal (syndical) sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ...

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat. Elle est accompagnée de 5 annexes plus détaillée.

Sommaire

SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2023	1
1. Le contexte national et ses conséquences pour le SDE65	6
2. Finances du SDE65.....	8
2-1 Budget principal.....	8
2-2 Budgets annexes.....	9
3. Les perspectives budgétaires du SDE65	11
3-1. Généralités sur la prospective du SDE65.....	11
3-2. Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2023 – budget principal :	11
3-3. Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2023 – budgets annexes:	17
3-4. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2023 :.....	17
4. Orientations générales et budgétaires 2023	18
5. Etat de la dette.....	22
6. Eléments de synthèse, équilibres financiers	22

Annexes :

- ANNEXE 1 - Principales réalisations 2022
- ANNEXE 2 – Service Réseaux de distribution électrique et télécommunication
- ANNEXE 3 – Service Eclairage Public
- ANNEXE 4 – Service Transition Energétique
- ANNEXE 5 – Rapport sur les Ressources Humaines

SYNTHESE des ORIENTATIONS GENERALES ET BUDGETAIRES 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir qui s'inscrivent, naturellement, dans une trajectoire pour le mandat, débuté en 2020, et concrétisée par le projet de service 2022-2025.

2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, sécheresse massive avec ses successions de canicules et d'incendies, retour de la guerre en Europe... À la crise sanitaire mondiale (Covid) et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants des Hautes-Pyrénées. Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liées à la pandémie, font désormais face à une augmentation importante de certaines dépenses.

Les collectivités, nos communes, et le SDE65 sont également touchés par ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ?

La sobriété doit désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix. C'est ce que nous avons fait en signant la charte Ecowatt et en engageant de nombreuses actions dans ce domaine, et notamment dans le domaine de l'éclairage public, non seulement en matière d'extinction mais en recherchant la mobilisation de moyens afin de permettre aux collectivités une rénovation de leurs équipements.

Notre établissement dispose toutefois de finances saines et maîtrisées.

Les ressources d'investissement (apportées par la taxe sur l'électricité, les redevances d'investissement d'Enedis négociées dans le nouveau contrat de concession, les aides du FACE, les subventions obtenues auprès de l'Etat, de la Région, du Département...) sont maintenues, voire en augmentation en tenant compte des nouveaux programmes de relance obtenus en 2021 et 2022 (auprès de l'Etat, de la CDC et du FACE) et de ceux à venir par la mobilisation du Fonds vert.

Les budgets annexes, comme la SEM Ha-Py Energies, ont fait l'objet d'approches prospectives, détaillées dans le cadre de business plan tenant compte des prix et taux d'emprunt actualisés et des recettes apportées par la vente de l'énergie et les subventions. Ils sont en croissance et les moyens humains consacrés également.

Les ressources de fonctionnement (apportées par la taxe sur l'électricité, diverses taxes annexes sur les pylônes, la redevance d'exploitation négociée dans le cadre du nouveau contrat de concession, les adhésions et les participations des communes à la maintenance de l'éclairage public, les recettes du réseau de bornes de recharge,...) sont également stables. Elles seront toutefois insuffisantes en raison de l'augmentation des charges du Syndicat, suite à l'augmentation des prix des matières premières, d'une part, et du développement des missions du Syndicat, d'autre part. Elles nécessiteront quelques augmentations des participations des communes pour l'éclairage public qui resteront limitées mais qui devront permettre de préserver les équilibres financiers.

Tous ces éléments financiers nous permettront, en 2023, de maintenir globalement les ambitions fixées en matière d'investissement, notamment concernant les missions historiques (électrification et éclairage public) ou les missions nouvelles (transition énergétique).

Ces ambitions, déclinées dans le projet de service 2022-2026, sont au nombre de 7 :

- 1- Renforcer notre organisation pour améliorer la qualité et la sécurité juridique
- 2- Améliorer les deux missions historiques du SDE (électricité et éclairage public), pour un haut niveau de satisfaction dans le cadre de la nouvelle concession
- 3- Conforter notre rôle de « service public » de la transition énergétique au bénéfice des communes et EPCI
- 4- Investir fortement le développement des énergies renouvelables en diversifiant nos champs d'actions
- 5- Développer la mobilité électrique
- 6- Préparer les enjeux de demain
- 7- Communiquer pour valoriser et faire connaître le SDE65

Ce volontarisme se traduit par notre capacité à tenir un niveau d'investissement comparable à la moyenne des années précédentes, avec des dépenses prévisionnelles de 15 M d'€ pour 2023 (budget principal).

Les différentes orientations du service ont été déclinées par service.

Service distribution électrique et télécommunication :

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
RESEAUX ELECTRIQUES	<p>Mise en œuvre du nouveau contrat de concession :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des études amont de réseau en régie et de la production des avis d'urbanisme (logiciel de calcul de charges) • Lancement du contrôle de la 1ere année du programme pluriannuel d'investissements (PPI) • Poursuite du contrôle externalisé des ouvrages et de la concession 	<p>Budget d'investissement maintenu</p> <p>Soit</p> <p>7,8 M d'€ HT environ</p>	<p>SDE65, CAS-FACE, ENEDIS, Participation des communes, Emprunt, TVA</p>
	<p>Travaux d'électrification / Extension - Renforcement – Sécurisation - Enfouissement :</p> <p>Maintien des volumes et ordres de priorité : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg</p>		
	<p>Travaux d'électrification Plan de relance/ sécurisation - Intempéries :</p> <p>Fin des programmes accordés en 2021 par le FACE au titre du plan de relance.</p>		
	<p>Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables :</p> <p>2 projets photovoltaïques à finaliser et 2 à réaliser (une ferme à Sers et une cabane d'estives à Aulon)</p>		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	<p>Finalisation du Schéma Départemental de déploiement des IRVE</p> <p>Extension du réseau public du SDE65 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 bornes à charge normale - 11 stations de recharge rapide 	<p>Budget de l'ordre de 0.75 M €</p>	<p>Etat Département SDE65 Communes EPCI CAS-FACE</p>
MISSION NOUVELLE	<p>Suivi des installations de télécommunication et récupération de la RODP :</p> <p>Généralisation de l'opération 2021 à toutes les communes qui en feront la demande</p>	<p>Cf. charges Générales (personnel)</p>	<p>SDE65</p>

Service éclairage public :

Domaines	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
ECLAIRAGE PUBLIC Fonctionnement	Consolider notre organisation : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le projet de service Développer les nouvelles missions de maintenance : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... Effectif mise en place en 2022	Budget de fonctionnement en hausse	TCFE Participation des communes, programme Lum'Acte
	Généraliser les diagnostics et plans lumières en régie : <ul style="list-style-type: none"> Programme Lum'Acte (2022-2023) 		Programme Lum'Acte (CEE)
ECLAIRAGE PUBLIC Investissement	Lutte contre la pollution lumineuse : Le SDE65 va mettre en place un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (625 000 € HT)	Budgets d'investissement maintenus, voire en légère augmentation (de l'ordre de 5.5 M€)	SDE65, Communes, Fonds Massif
	Rénovation de l'éclairage public : Accélérer la rénovation grâce au Fonds vert		SDE65, Communes, Etat, R2
	Généralisation de l'extinction programmée de l'éclairage public en 2eme partie de nuit : Mise en œuvre du programme engagé en 2022		SDE65, Communes, FACE
	Eradication des lampes à vapeur de mercure : Mise en place du programme spécifique de 1.3 M € HT, financé par un prêt « intracting » de la Banque des Territoires (70 %) et signé en septembre 2022.		SDE65, Communes, Emprunt CDC
	Eclairage des stades et illuminations : Maintenir cette prestation complémentaire afin de répondre aux demandes		Communes

SEM Ha-Py énergies :

SEM HA-PY ENERGIES	Libération de la souscription relative à l'augmentation de capital Social	Investissement 700 000 € Fonctionnement : Mise à disposition de moyens pris en charge financièrement par la SEML 98 000 €	SDE65 SEM
	Travaux : trois chantiers à terminer (Capvern, Oursbelille et Oroix-Pintac) et engagement de nouveaux projets.		
	Etudes de développement de nouveaux projets photovoltaïques, conformément au business plan : préparation d'AMI, études Institution Adour, partenariat avec Enercoop, prise de participations dans des sociétés projets (SPV) ...		
	Développement de projets en autoconsommation et des projets de moyenne surface		
	Diversification de l'activité de la SEM : Etudes de nouvelles opportunités dans d'autres énergies renouvelables		
	Renforcement de l'effectif : 1/2 ETP à recruter en 2023		

Service Transition énergétique :

Domaines	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CONSEIL EN ENERGIE	Poursuite de l'accompagnement des acheteurs publics pour l'achat d'énergies	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€	SDE65, FNCCR, REGION, CEE Communes
	Accompagnement des communes sur les économies d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> • Pré-diagnostics et notes techniques • Réalisation ou pilotage des audits énergétiques • Suivi des consommations (Deepky) et base de données bâtiments publics • Défi « communes économes » • Suivi Ecowatt 		
	Poursuite des contrats engagés avec la FNCCR : <ul style="list-style-type: none"> • Programme ACTEE sur la rénovation des bâtiments publics (animation régionale) • Candidature à de nouveaux appels à projets 		
	Suivi des conventions de partenariat avec les EPCI , pour le conseil en énergie (réunions périodiques)		
	Poursuite de la réflexion sur la valorisation des CEE pour les communes, en partenariat avec un prestataire extérieur		
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Réalisation ou lancement de 5 à 7 petits projets communaux (<160 kWc) : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)	Investissement de l'ordre de 0.75 0M d'€	Emprunt Vente d'électricité DSIL
	Engagement d'un premier projet de turbinage de l'eau potable		
	Développement des projets d'autoconsommation : <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point des méthodes d'intervention • Accompagnement d'un projet pilote de SCIC énergie citoyenne 		
CHALEUR RENOUELABLE (budget annexe)	Travaux suivant transfert de compétence: <ul style="list-style-type: none"> • Réseau géothermie de Ibos • Réseau de chaleur de Trie • Réseaux de chaleur d'Odos, extension de Castelnau-Magnoac et Loures-Barousse • Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage) 	Investissement de l'ordre de 2 M d'€ sur budget annexe	Etat Région Emprunt Vente de Chaleur
	Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Accompagnements de projets		
CHALEUR RENOUELABLE (budget principal)	Animation Chaleur Renouvelable Poursuite des actions engagées	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€ sur budget principal	Europe (FEDER) Etat Région CD65
	Gestion du Fonds Chaleur à l'échelle départementale		

Service administratif :

Domaines	Orientations principales	Orientations bud- gétaires	Ressources
CHARGES GENERALES	Renforcement administratif et juridique : Recrutement d'un responsable administratif et juridique pour : <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité juridique des actes et la prévention du contentieux - La préparation des bureaux et assemblées - L'optimisation des moyens techniques et financiers - La mise en place du plan de communication - La mise en place du plan de formation 	Investissements de l'ordre de 0,5 M d'€ Fonctionnement en hausse	SDE65
	Masse salariale : en augmentation, en lien avec le développement des missions et les recrutements réalisés et à venir. 3 recrutements en 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Responsable administratif et juridique - Technicien Chaleur renouvelable - Technicien Electricité renouvelable 		
	GRH et formation : Plan de formation à développer en lien avec le développement de nos missions Finalisation du plan de prévention des risques psychosociaux Mise à jour de la prévention et des EPI		
	Communication : Actions et budgets maintenus		
	Investissements matériels : <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de 2 VL et 1 VU - Renouvellement informatique classique - Aménagements des locaux : réalisation de l'aménagement de l'entrée du SDE65 et d'une nouvelle salle d'archives pour l'éclairage public - Etude et préparation de l'extension du garage et bureau d'études 		

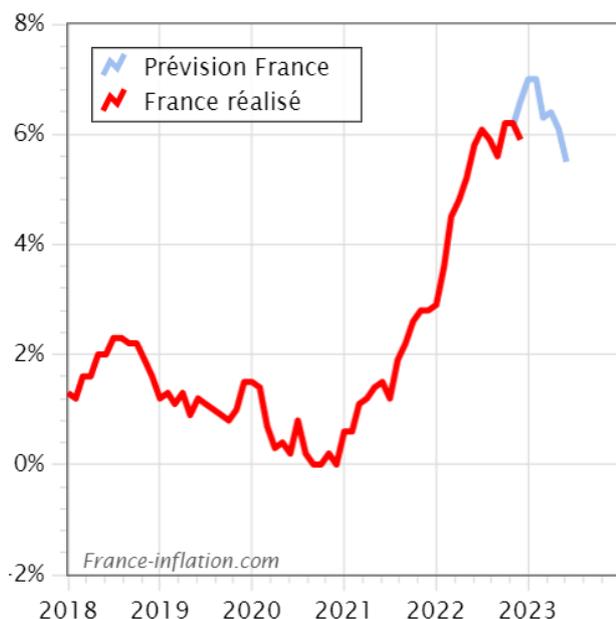
Les équilibres du budget (Dépenses/Recettes) seront atteints aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, malgré l'augmentation des charges.

Cet équilibre est atteint :

- En investissement sur le budget principal : grâce aux nouveaux programmes obtenus ou à venir (auprès de l'Etat, de la CDC et du FACE) et grâce à la redevance de concession.
- En fonctionnement sur le budget principal grâce à une modification du règlement financier.
- En investissement et fonctionnement sur les budgets annexes, grâce à l'emprunt, et les recettes issues de la vente de la chaleur et de l'électricité.

1. Le contexte national et ses conséquences pour le SDE65

Une inflation qui s'établit à 5.9 % en moyenne en France en 2022 :



Cette situation a une conséquence directe sur les prix des travaux du SDE65. Nos marchés signés en 2021 connaissent, via le mécanisme de l'actualisation des prix, des hausses entre 10 % et 15 % en fonction des marchés.

Cette hausse est encore plus forte sur le prix des matériaux qui peut atteindre pour les consommables de l'éclairage public entre 20 et 30 %. Elle explique en partie un accroissement du déficit d'exploitation de l'éclairage public qui est passé de 30 à 50 % en 3 ans.

Non seulement les travaux du SDE65 coûteront plus chers mais les communes risquent de reporter des opérations d'investissements. En 2022, 5 communes ont annulé des opérations d'enfouissement de réseaux pour les reporter à une date ultérieure non connue.

L'augmentation des prix de l'Énergie :



Cette hausse concerne aussi bien l'électricité que le gaz, l'essence et le gas-oil. Elle a de nombreuses conséquences sur le SDE65 et le budget 2023 :

- Augmentation des charges internes
- Augmentation de la consommation électrique de l'éclairage public
- Diminution potentielle des recettes (le plan Ecowatt vise une baisse de 10 % de la consommation énergétique) ce qui pourrait avoir une conséquence directe sur la taxe sur l'électricité

Une réforme sur la Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'électricité (TCCFE) :

A partir de 2023, le SDE65 ne percevra plus la taxe auprès des fournisseurs d'énergie. C'est l'Etat qui le fera et reversera la somme sur la base de versements trimestriels calculés sur la base 2021, avec un coefficient d'actualisation, et corrigée en fin d'année sur la base 2022 consolidée.

Cette réforme ne devrait toutefois pas impacter le budget du SDE65.

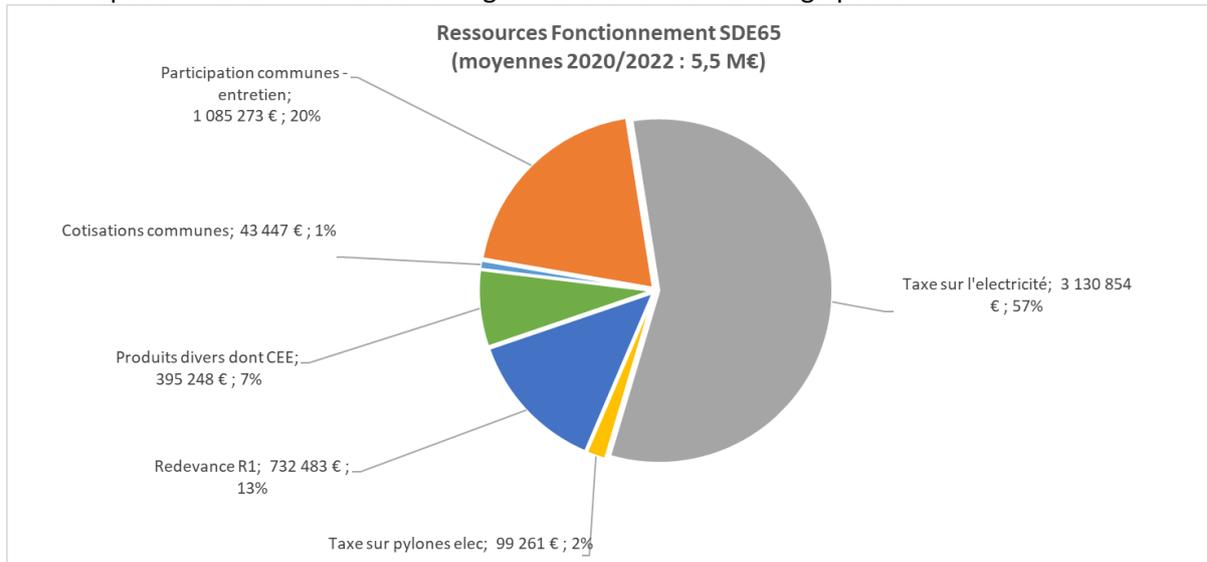
2. Finances du SDE65

2-1 Budget principal

Les ressources principales du Syndicat, hors gestion des factures d'énergie de l'éclairage public des communes (qui représentent une somme annuelle en dépense et en recette de 2.5 M € environ), sont les suivantes :

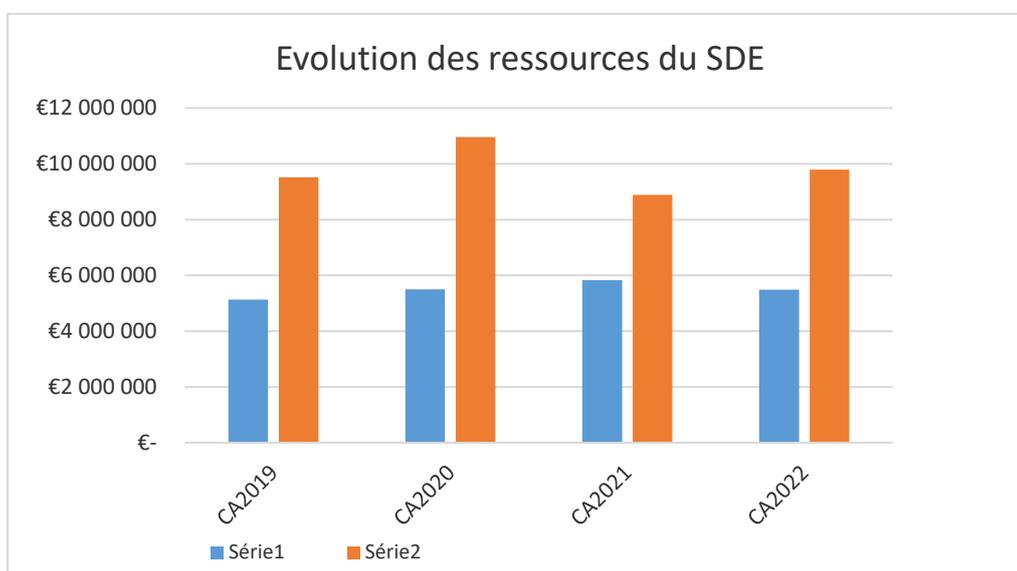
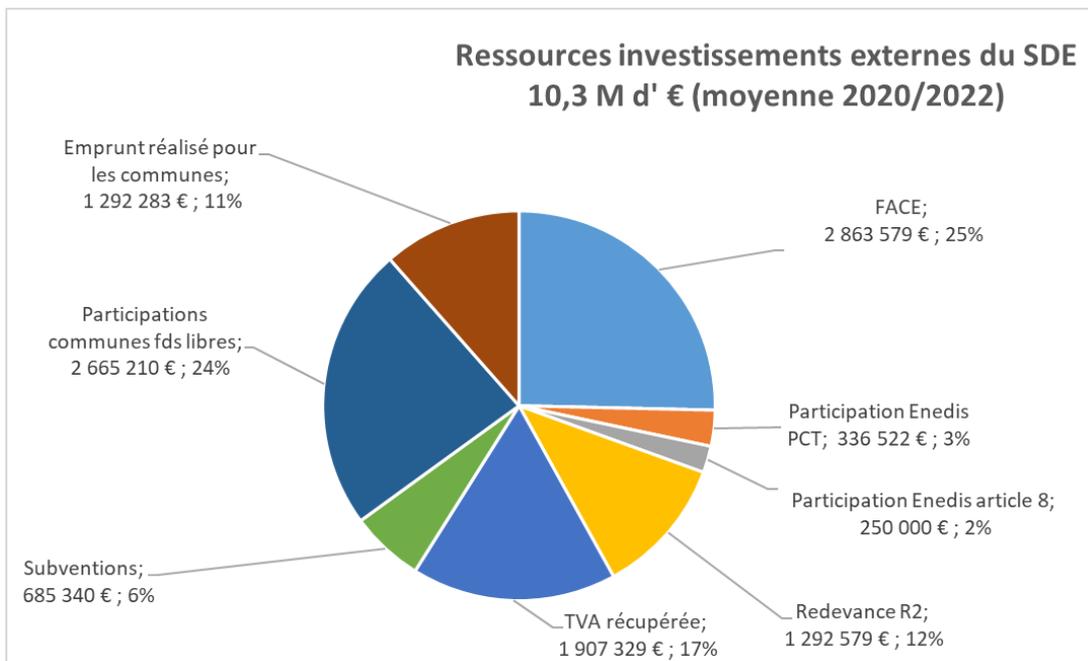
Ressources de fonctionnement : de l'ordre de 5.5 M € - stable

- Cotisations des communes
- Redevance d'exploitation de la concession Enedis (R1)
- Taxe sur la consommation finale de l'électricité
- Taxes sur les pylônes électriques
- Produits exceptionnels et Vente CEE
- Participation des communes aux charges d'entretien de l'éclairage public



Ressources d'investissement : de l'ordre de 10.5 M € - assez stable (fluctuation de 10 % maximum)

- Compte d'affectation spéciale FACE : électrification rurale.
- Redevance d'investissement de la concession Enedis (R2).
- Participation Enedis pour l'enfouissement des réseaux des communes urbaines (article 8).
- Participation des communes aux investissements.
- Subventions des partenaires publics : ADEME, Etat, Région, Département.
- Récupération de la TVA sur travaux d'investissement.



2-2 Budgets annexes

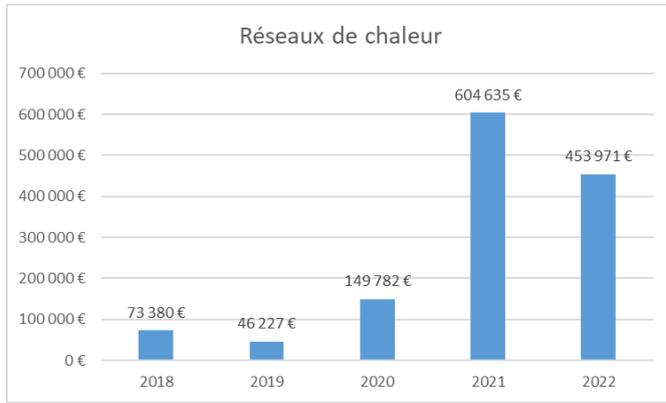
Les deux budgets annexes (Chaleur renouvelable et ENR électrique) ont été créés en 2018. Ils ont vocation à être équilibrés par la vente de chaleur ou d'électricité renouvelable et les subventions.

Ces budgets sont à vocation commerciale (SPIC) : ils relèvent de l'instruction comptable M5 et sont soumis à la TVA et à l'impôt sur les bénéfices. Ils sont établis en hors Taxes.

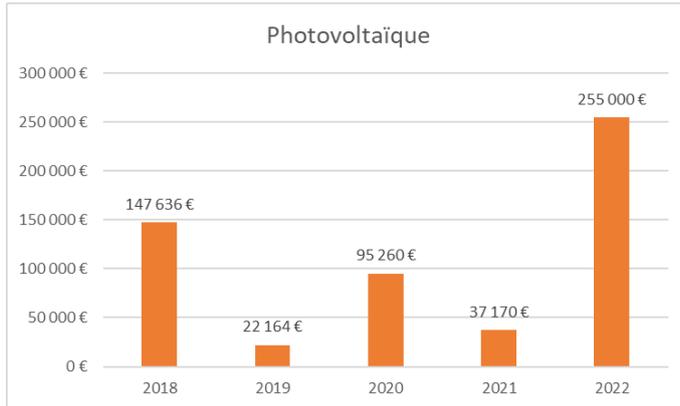
Les investissements sont essentiellement couverts par les subventions sollicitées et l'emprunt, complétés des bénéfices d'exploitation qui ont vocation à grandir avec le temps.

Ces budgets n'impactent donc pas le budget principal. Les prévisions budgétaires sont calées sur les ambitions en termes de réalisation des équipements et du montant des aides financières susceptibles d'être obtenues.

Travaux réalisés depuis 2018 – réseaux chaleur



Travaux réalisés depuis 2018 – toitures PV



3. Les perspectives budgétaires du SDE65

3-1. Généralités sur la prospective du SDE65

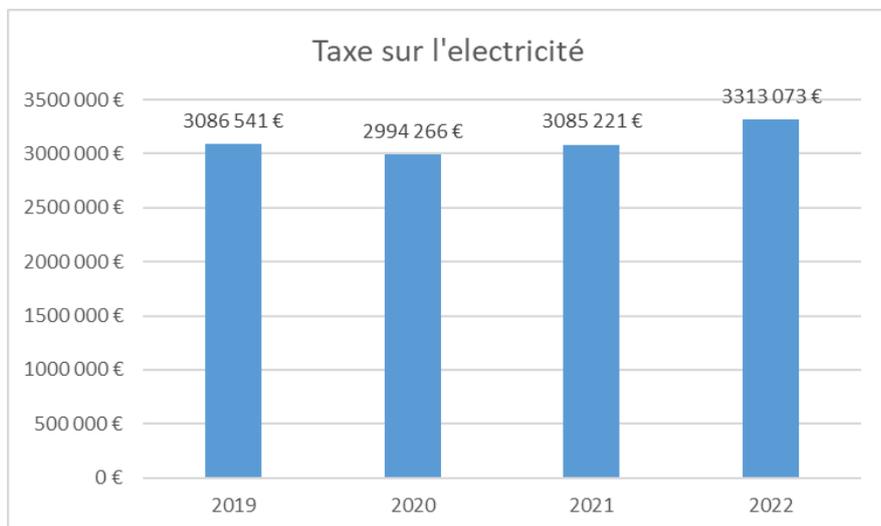
3-2. Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2023 – budget principal :

- **Une ressource de fonctionnement en hausse pour équilibrer l'augmentation des charges**

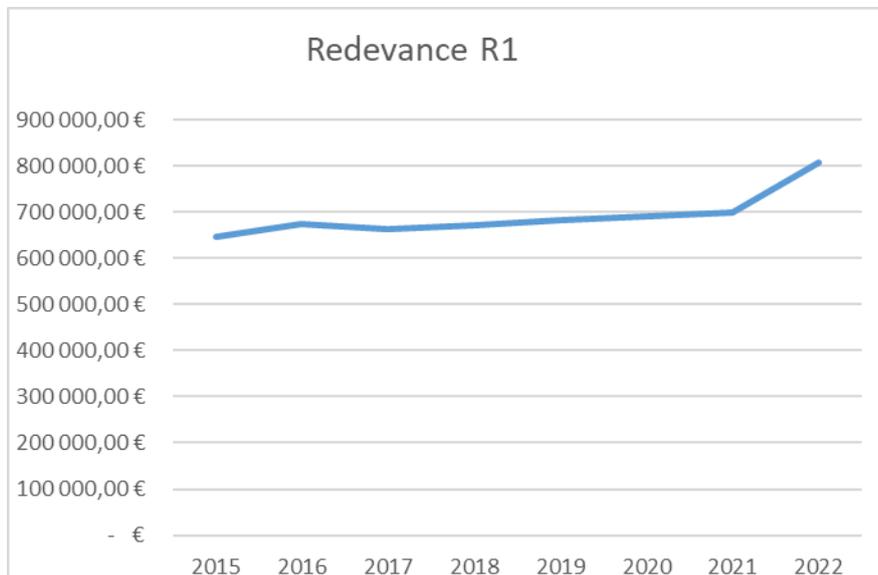
Depuis 2019, le SDE65 gère les factures d'électricité d'éclairage public de plus de 300 communes, ce qui représente un volume de 2.5 millions d'euros environ, qui s'équilibre en dépense et en recette (cette énergie étant reportée sur les communes bénéficiaires).

Le prix de l'électricité ne va que peu augmenter en 2023 pour l'éclairage public (quelques %).

La ressource principale du SDE65 reste la taxe communale sur l'électricité. Elle est stable, avec des fluctuations liées à la rigueur des hivers. Elle est amenée à augmenter dans le futur avec la diminution des énergies fossiles. Elle n'a pas été affectée de manière visible par la crise sanitaire et a même augmenté en 2022. En 2023, c'est l'Etat qui la percevra pour la reverser au SDE65. Elle devrait être stable en 2023



Avec le changement de contrat de concession, la redevance de fonctionnement dite R1 versée par Enedis a augmenté d'environ 90 K€. Cette ressource sera en légère hausse avec une augmentation indexée sur le coût de la vie, le nombre d'abonnés au réseau et les longueurs de réseau.

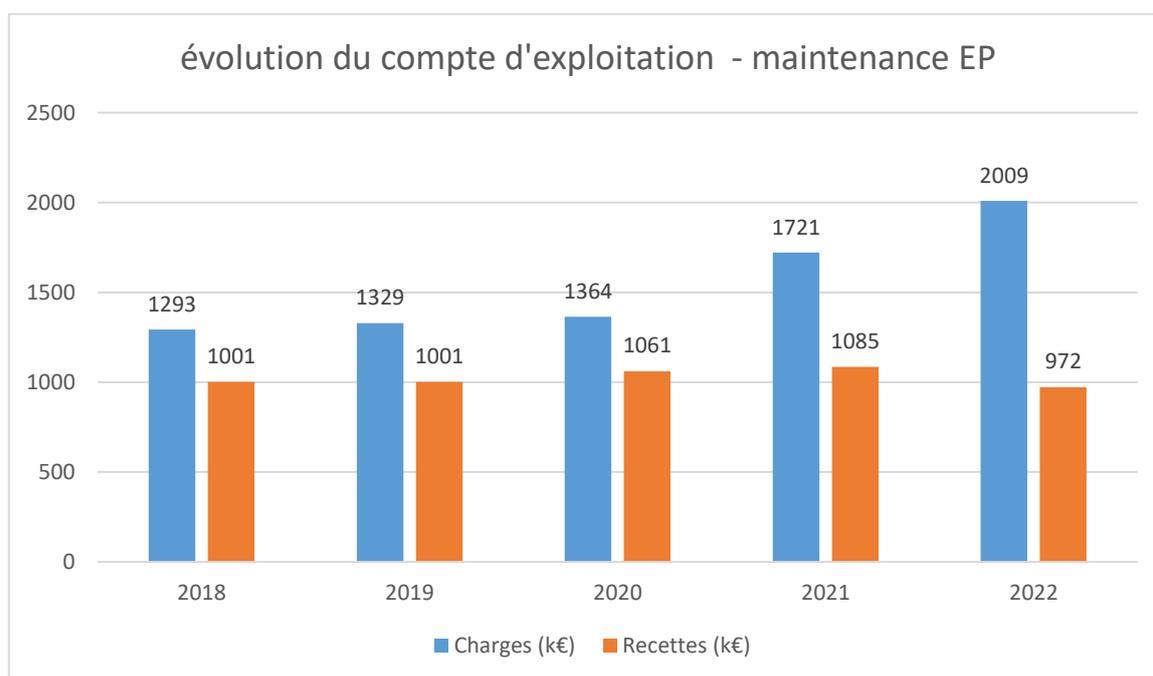


En ce qui concerne les cotisations des communes sur la section de fonctionnement, cette recette est inchangée depuis 2016 et quasi constante (43 355 €). Il sera proposé en 2023 de la doubler pour financer les missions « gratuites » du SDE65, de plus en plus nombreuses : groupement d'achat d'énergies, suivi énergétique, conseil en énergie, gestion de la facture de l'éclairage public, audits énergétiques, prêt de matériel... Elle restera très minime pour les communes (de 50 à 800 euros).

La recette générée correspond à un emploi (c'était celle que versait initialement les EPCI).

En ce qui concerne la participation des communes aux charges d'entretien et de maintenance, celle-ci permet au SDE65 de financer ce service dont les dépenses sont équilibrées grâce à la taxe sur l'électricité.

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 euros de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service éclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 000 euros (40 % des charges) et en 2022 à 1 000 000 euros (50 % des charges).



NB : les charges de personnel incluent également le chef de service et le chargé d'affaires (maître d'œuvre travaux neufs).

Cette situation s'explique d'une part par :

- la multiplication des tâches
- les recrutements qui ont dû être faits pour les assurer (cf. projet de service)
- l'augmentation des charges (achat des lampes et matériels, carburants, achat de véhicules,...)
- Le nouveau règlement qui fait évoluer depuis 2021 le service de la maintenance curative à la maintenance préventive, ce qui suppose un effort financier sur 4 ans

Pour rétablir l'équilibre de ce compte et revenir à l'équilibre de 30 % de participation du SDE65, il est proposé, pour cette année 2023, afin de ne pas trop solliciter les communes :

- d'augmenter le montant du point lumineux de 2 € pour les communes rurales et de 2.5 € pour les communes urbaines. Recette de l'ordre de 150 000 €
- de reporter les recettes d'ingénierie des travaux neufs à ce compte. Recette de l'ordre de 125 000 €
- d'affecter la recette de la vente des CEE sur ce service maintenance. Recette de l'ordre de 200 000 €

Sur la base 2022, on obtiendrait une recette de 1 447 k€ soit une participation du SDE65 de 30 %.

Les recettes apportées par l'exploitation et la maintenance des feux de signalisation et des IRVE va également augmenter en raison du développement de cette activité.

C'est surtout vrai pour les bornes de recharge dont le nombre va fortement augmenter ainsi que la fréquentation.

Actuellement, ces budgets sont en faible déficit :

Résultat financier – entretien des feux tricolores (réf. Compte Administratif 2022) :

- *Dépenses* 61 897 € TTC
- *Participation des communes au service* 22 754 € TTC

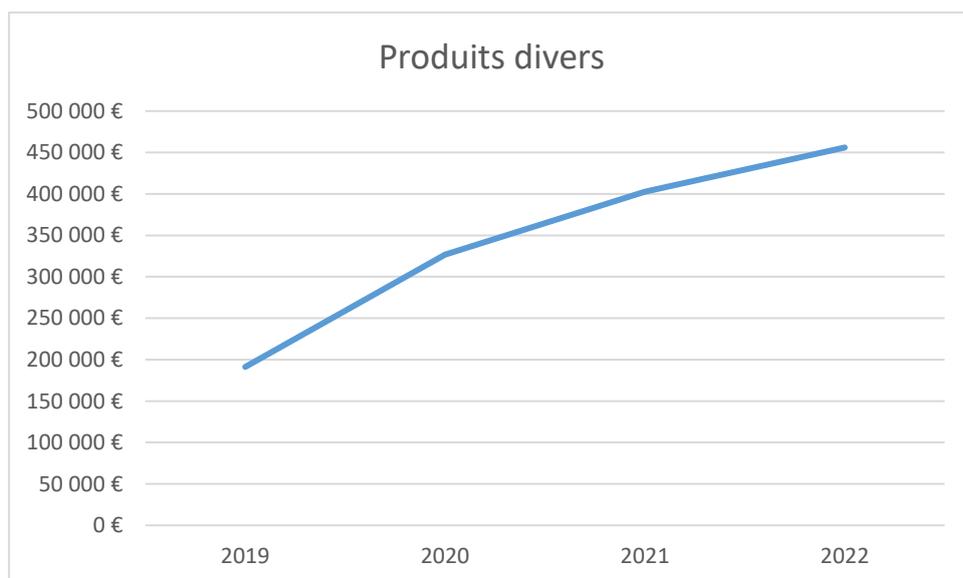
Résultat financier – entretien des IRVE (réf. Compte Administratif 2022) :

- *Dépenses* 152 282 € TTC
- *Participation des communes au service* 148 170 € TTC

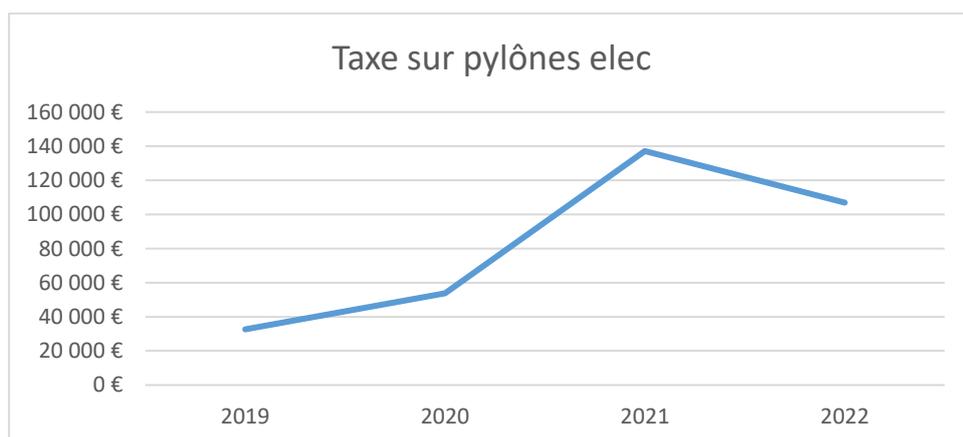
L'objectif est de les équilibrer.

La ressource « produits divers » est également en augmentation, en lien d'une part avec la vente des CEE de la rénovation de l'éclairage public, d'autre part avec les missions d'animation financées par l'ADEME. Cette ressource a permis d'augmenter les effectifs de la transition énergétique.

Elle augmentera significativement en 2023 en lien avec la vente des CEE destinée à réduire le déficit d'exploitation de l'EP.



Enfin la taxe sur les pylônes est liée à l'utilisation des ouvrages électriques par les réseaux de télécommunication. Celle-ci a augmenté depuis 2020, en lien avec le déploiement de la fibre, mais reste peu significative.

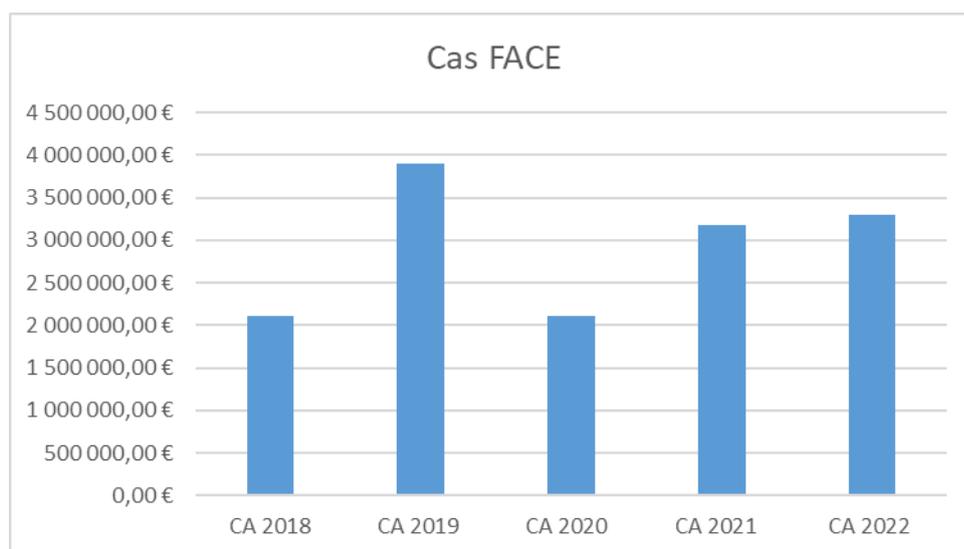


- **Des ressources d'investissement en hausse, en lien avec la mise en place de nouveaux financements (de l'Etat en particulier)**

La 1ere ressource d'investissement du SDE65 pour les travaux d'électrification est le CAS-FACE : compte d'affectation spéciale d'amortissement des charges d'électricité par le Ministère de l'écologie.

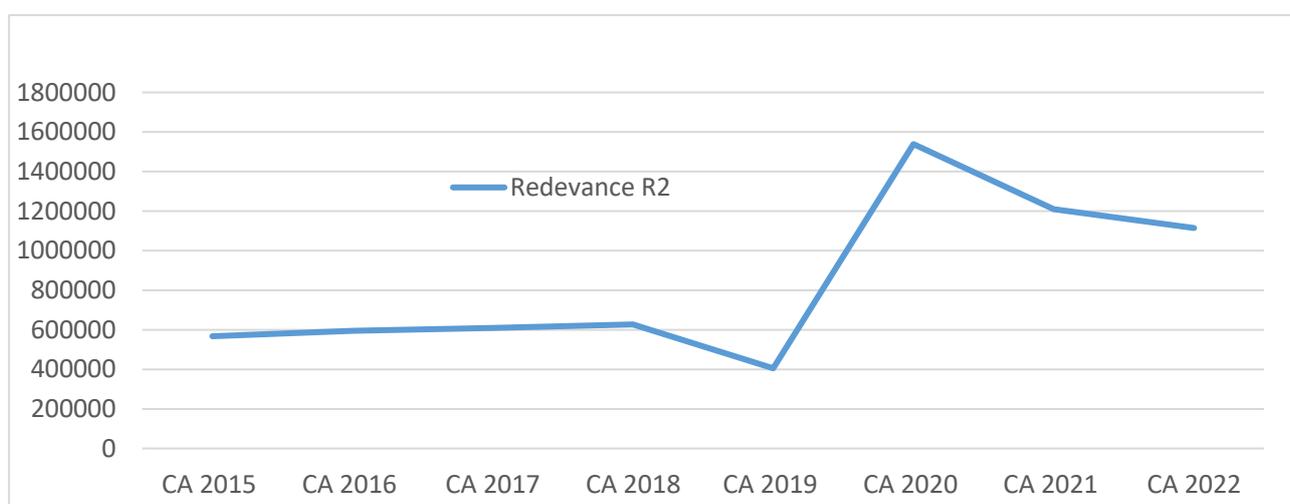
Celle-ci représente de l'ordre de 3 M €/an et est versée en fonction de la réalisation des programmes qui se réalisent sur une durée de 4 ans maximum.

En baisse régulière depuis 5 ans (-4 % an), elle a été augmentée en 2019 et 2020 en lien avec les intempéries et en 2021 et 2022, en lien avec des programmes spécifiques au plan de relance. Les programmes financés par le CAS FACE le sont entre 65 et 80 % du montant HT. Il sera en hausse également en 2023.



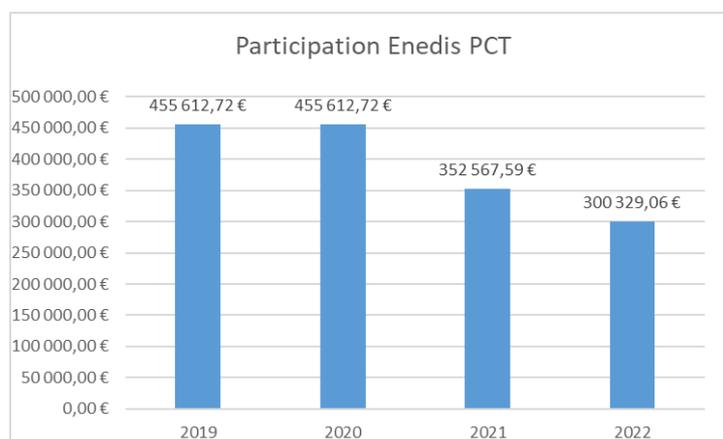
La ressource d'investissement issue de la concession Enedis (R2) était jusqu'à présent liée au volume des travaux réalisés par le SDE en matière d'électrification hors programmes FACE et aux travaux réalisés sur l'éclairage public (avec un décalage d'un an). L'augmentation de la R2 en 2020 et 2022 est directement liée aux nombreuses opérations menées en matière d'éclairage public.

A partir de 2022, avec le changement de mode de calcul, la R2 sera très peu financée par les travaux d'éclairage public. Par contre, par effet de lissage, et tenant compte des travaux réalisés en électrification hors FACE, celle-ci restera élevée en 2022 (1 114 k€). A terme, elle se situera autour de 900 k€ ce qui est supérieur aux valeurs des années 2010 à 2018 (600 k€).



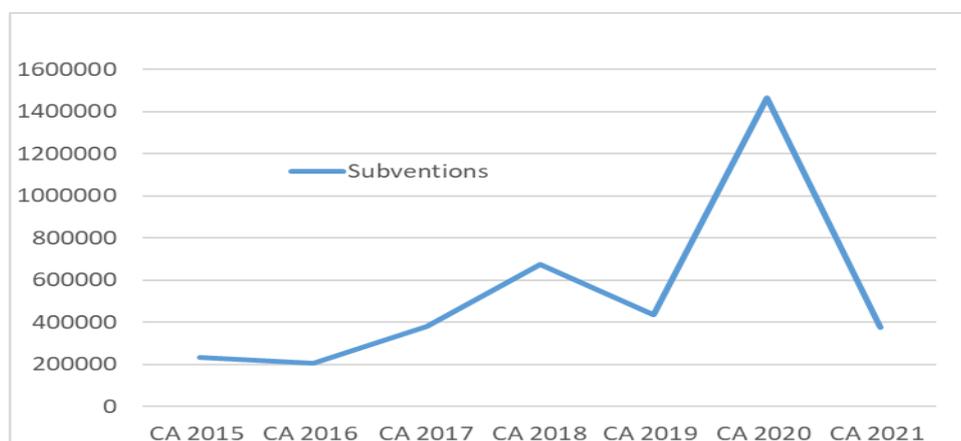
Enedis apporte au SDE65 deux autres ressources d'investissement : une aide à l'enfouissement des lignes électriques en secteur urbain (article 8 de la concession) et 40 % des travaux d'extension de réseaux pour le développement urbain. La R2 a été négociée à 350 000 euros dans le nouveau contrat (contre 250 000 actuellement) ce qui permettra un volume de travaux de cette nature plus important.

Par ailleurs, la participation PCT vient équilibrer les dépenses générées par les travaux d'extension de réseaux, sachant que le complément est apporté par les communes bénéficiaires. Cette recette est donc directement proportionnelle aux travaux réalisés. Elle est en baisse, en lien avec la diminution des extensions d'urbanisme.



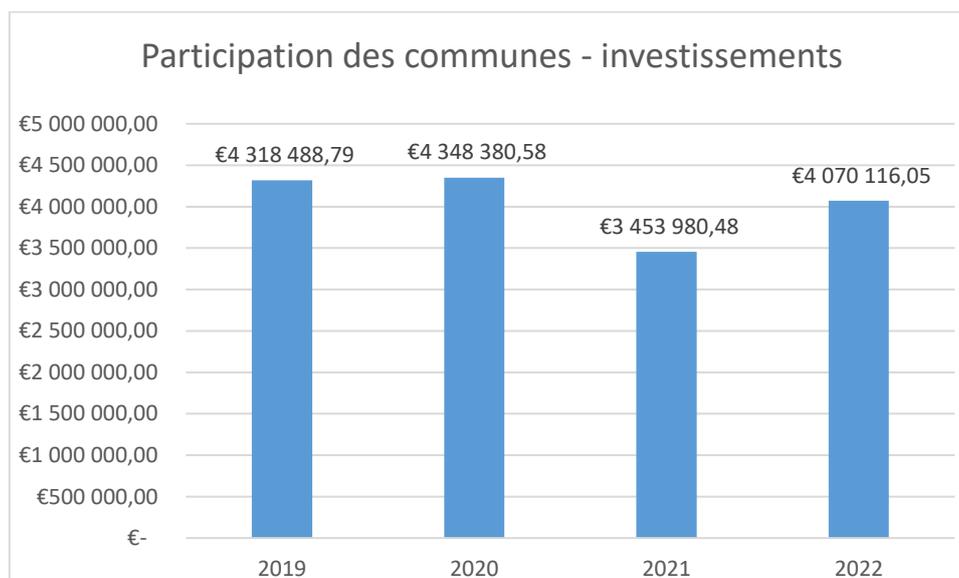
En ce qui concerne l'éclairage public, les investissements sont soutenus par les financements externes (TEPCV, plan de relance) que va chercher le SDE en répondant aux appels à programmes.

Pour 2023, quatre programmes vont stimuler les investissements : intracting CDC, restauration des trames sombres, pose d'horloges numérique programmables, Fonds vert.



La récupération de la TVA se fait par deux moyens : directement dans le cadre des travaux effectués sur les réseaux concédés, exploités par ENEDIS et avec un décalage d'une année pour les autres travaux (EP essentiellement) via le FCTVA. Cette ressource est donc en lien direct avec les travaux effectués les années N et N-1.

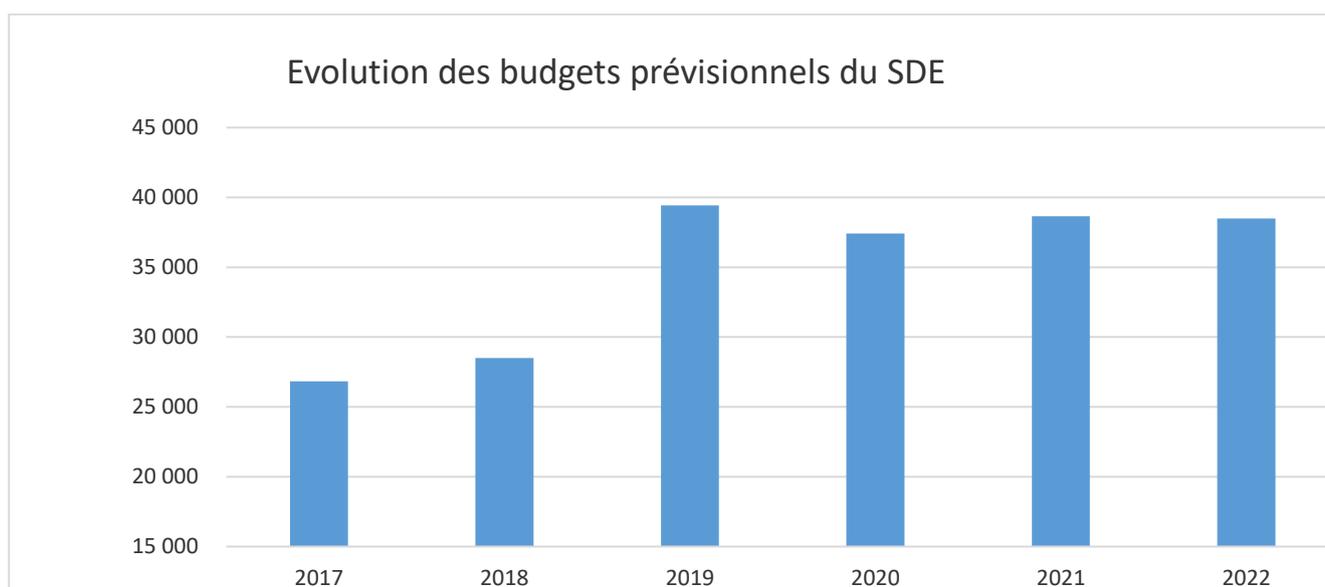
L'équilibre final de la section de fonctionnement se fait d'une part par l'excédent de la section de fonctionnement et d'autre part par les participations des communes aux travaux dont elles sont bénéficiaires (fonds de concours)



- **Conclusion : un budget général en hausse en 2022, autorisant l'engagement d'actions nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement**

Les budgets -section recettes- votés par le Syndicat incluent non seulement ses ressources mais également les emprunts réalisés par le SDE pour le compte des communes ainsi que les écritures d'ordre entre comptes. Ceux-ci ont fortement augmenté en 2019 et en 2020 en lien avec la prise en charge de missions nouvelles (gestion des factures énergétiques de l'EP et des programmes TEPCV).

Compte-tenu de ce qui précède, le budget 2022 devrait se situer à un niveau légèrement supérieur à celui de 2021



3-3. Evolutions prévisionnelles des ressources financières du SDE65 pour 2023 – budgets annexes :

Pour 2023, comme les années à venir, les ressources externes sont bien connues puisqu'il s'agit :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : du Fonds Chaleur et des aides de la Région, qui sont bien connus des services et sont stables en 2023.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : du prix de rachat de l'électricité renouvelable (le SDE65 n'intervenant que pour des petits projets sur lesquels l'Etat intervient par le biais d'un tarif d'achat défini par tranche de puissance installée). Ce prix de rachat est actualisé par la CRE tous les 3 mois, en baisse régulière.
- A titre exceptionnel, des financements plus exceptionnels ont pu être obtenus de l'Etat : programme DSIL-plan de relance.

Les orientations budgétaires sur ces chapitres sont au final liées :

- Pour le budget annexe Chaleur renouvelable : à l'avancement des programmes d'études et des prévisions de validation des projets par les collectivités concernées d'une part et par les financeurs, d'autre part.
- Pour le budget annexe ENR-électriques : sur la base d'objectifs de travaux (cible : 5 à 10 toitures PV/an)

3-4. Evolutions prévisionnelles des ressources humaines du SDE65 pour 2023 :

Voir en annexe le rapport sur les ressources humaines.

Sur Budget Principal 2022 : la masse salariale et le régime indemnitaire représentent 2 213 077.20 €

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 7 754.85 € soit 15% du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 48 776 € soit l'intégralité du coût de l'agent affecté

En 2023 ces charges vont augmenter, compte-tenu d'une part de l'évolution des salaires (cf. point d'indice et promotions) d'autre part du recrutement d'un responsable administratif et juridique décidé en 2022 et de deux techniciens pour soutenir les budgets annexes. Ces deux ressources sont financées directement par les budgets annexes (cf annexe 4).

4. Orientations générales et budgétaires 2023

Les orientations suivantes ont été présentées au bureau syndical du 12 janvier 2023 avant d'être proposées au Comité syndical. Elles tiennent compte de l'évolution des missions envisagées, des objectifs de réalisation des projets et des prévisions financières exposées ci-dessus.

Elles ont été établies par service dans le cadre d'un travail très détaillé : voir annexes 2, 3 et 4.

4-1 – service Réseaux de distribution électrique et de télécommunication

Objectifs cibles : Maintenir et sécuriser le réseau de distribution électrique tout en poursuivant l'enfouissement des lignes – Mettre en place le nouveau contrat de concession – Développer les bornes de recharge des véhicules électriques – équiper les sites isolés.

Domaine	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
RESEAUX ELECTRIQUES	Mise en œuvre du nouveau contrat de concession : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des études amont de réseau en régie et de la production des avis d'urbanisme (logiciel de calcul de charges) • Lancement du contrôle de la 1ère année du programme pluriannuel d'investissements (PPI) • Poursuite du contrôle externalisé des ouvrages et de la concession 	Budget d'investissement maintenu Soit 7,8 M d'€ HT environ	SDE65, CAS-FACE, ENEDIS, Participation des communes, Emprunt, TVA
	Travaux d'électrification / Extension - Renforcement – Sécurisation - Enfouissement : Maintien des volumes et ordres de priorité : travaux coordonnés, fourreaux existants, sécurisation fils nus, démarche qualitative centre bourg		
	Travaux d'électrification Plan de relance/ sécurisation - Intempéries : Fin des programmes accordés en 2021 par le FACE au titre du plan de relance.		
	Alimentation des sites isolés en énergies renouvelables : 2 projets photovoltaïques à finaliser et 2 à réaliser (une ferme à Sers et une cabane d'estive à Aulon)		
RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES	Finalisation du Schéma Départemental de déploiement des IRVE Extension du réseau public du SDE65 : <ul style="list-style-type: none"> - 20 bornes à charge normale - 11 stations de recharge rapide 	Budget de l'ordre de 0.75 M €	Etat Département SDE65 Communes EPCI CAS-FACE
MISSION NOUVELLE	Suivi des installations de télécommunication et récupération de la RODP : Généralisation de l'opération 2021 à toutes les communes qui en feront la demande	Cf. charges Générales (personnel)	SDE65

4-2 – Service éclairage public :

Objectifs cibles : Maintien de l'effort consenti ces dernières années pour poursuivre les rénovations de l'éclairage public et les mises en conformité – Evolution du règlement de service et diversification des missions de maintenance – réalisation de nouveaux programmes en lien avec la RICE du pic du Midi, les économies d'énergies, le Fonds vert.

Domaines	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
ECLAIRAGE PUBLIC Fonctionnement	Consolider notre organisation : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le projet de service Développer les nouvelles missions de maintenance: IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques... Effectif mise en place en 2022	Budget de fonctionnement en hausse	TCFE Participation des communes, programme Lum'Acte
	Généraliser les diagnostics et plans lumières en régie : <ul style="list-style-type: none"> Programme Lum'acte (2022-2023) 		Programme Lum'Acte (CEE)
ECLAIRAGE PUBLIC Investissement	Lutte contre la pollution lumineuse : Le SDE65 va mettre en place un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (625 000 € HT)	Budgets d'investissement maintenus, voire en légère augmentation (de l'ordre de 5.5 M€)	SDE65, Communes, Fonds Massif
	Rénovation de l'éclairage public : Accélérer la rénovation grâce au fonds vert		SDE65, Communes, Etat, R2
	Généralisation de l'extinction programmée de l'éclairage public en 2eme partie de nuit : Mise en œuvre du programme engagé en 2022		SDE65, Communes, FACE
	Eradication des lampes à vapeur de mercure : Mise en place du programme spécifique de 1.3 M € HT, financé par un prêt « intracting » de la Banque des Territoires (70 %) et signé en septembre 2022.		SDE65, communes, Emprunt CDC
	Eclairage des stades et illuminations : Maintenir cette prestation complémentaire afin de répondre aux demandes		Communes

4-3 – Service transition énergétique

Objectifs cibles : Poursuivre notre engagement dans la transition énergétique - Poursuivre la mettre en œuvre la SEM Ha-Py Energies et augmenter son capital - Réduire la facture énergétique des communes et EPCI – développer les énergies renouvelables

Domaines	Orientations principales	Orientations budgétaires	Ressources
CONSEIL EN ENERGIE	Poursuite de l'accompagnement des acheteurs publics pour l'achat d'énergies	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€	SDE65, FNCCR, REGION, CEE Communes
	Accompagnement des communes sur les économies d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> • Pré-diagnostics et notes techniques • Réalisation ou pilotage des audits énergétiques • Suivi des consommations (Deepky) et base de données bâtiments publics • Défi « communes économes » • Suivi Ecowatt 		
	Poursuite des contrats engagés avec la FNCCR : <ul style="list-style-type: none"> • Programme ACTEE sur la rénovation des bâtiments publics (animation régionale) • Candidature à de nouveaux appels à projets 		
	Suivi des conventions de partenariat avec les EPCI, pour le conseil en énergie (réunions périodiques)		
	Poursuite de la réflexion sur la valorisation des CEE pour les communes, en partenariat avec un prestataire extérieur		
ENR ELECTRIQUES (budget annexe)	Réalisation ou lancement de 5 à 7 petits projets communaux (<160 kWc) : Les recettes seront en hausse (vente d'énergie)	Investissement de l'ordre de 0.75 0M d'€	Emprunt Vente d'électricité DSIL
	Engagement d'un premier projet de turbinage de l'eau potable		
	Développement des projets d'autoconsommation : <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point des méthodes d'intervention • Accompagnement d'un projet pilote de SCIC énergie citoyenne 		
CHALEUR RENOUELEBLE (budget annexe)	Travaux suivant transfert de compétence : <ul style="list-style-type: none"> • Réseau géothermie d'Ibos • Réseau de chaleur de Trie • Réseaux de chaleur d'Odos, extension de Castelnau-Magnoac et Loures-Barousse • Réseau de chaleur de Saint-Lary (démarrage) 	Investissement de l'ordre de 2 M d'€ sur budget annexe	Etat Région Emprunt Vente de Chaleur
	Contrat Chaleur Renouvelable Territorial Accompagnements de projets		
CHALEUR RENOUELEBLE (budget principal)	Animation Chaleur renouvelable Poursuite des actions engagées	Fonctionnement de l'ordre de 0.4 M d'€ sur budget principal	Europe (FEDER) Etat Région CD65
	Gestion du Fonds Chaleur à l'échelle départementale		

SEM Ha-Py énergies :

SEM HA-PY ENERGIES	Libération de la souscription relative à l'augmentation de capital Social	Investissement 700 000 €	Fonctionnement : Mise à disposition de moyens pris en charge financièrement par la SEML 98 000 €	SDE65 SEM
	Travaux : trois chantiers à terminer (Capvern, Oursbelille et Oroix-Pintac) et engagement de nouveaux projets.			
	Etudes de développement de nouveaux projets photovoltaïques, conformément au business plan : préparation d'AMI, études Institution Adour, partenariat avec Enercoop, prise de participations dans des sociétés projets (SPV) ...			
	Développement de projets en autoconsommation et des projets de moyenne surface			
	Diversification de l'activité de la SEM : Etudes de nouvelles opportunités dans d'autres énergies renouvelables			
	Renforcement de l'effectif : 1/2 ETP à recruter en 2023			

4-4 – Charges générales du syndicat

Renforcement administratif et juridique :

Il est envisagé, compte tenu de l'importance croissante des missions et des responsabilités du SDE65 de recruter un chef de service administratif pour :

- La sécurité juridique des actes et la prévention du contentieux
- La préparation des bureaux et assemblées
- La mise en place du plan de communication
- La mise en place du plan de formation

Personnel : les effectifs du SDE65 seront en augmentation en lien avec le développement des missions et les recrutements réalisés et à venir (+ 3 agents)

Communication : les actions de communication classiques (rapport d'activité, lettres d'actualité, site internet, animation RICE, participation à des événements départementaux, régionaux ou nationaux), le SDE65 souhaite s'engager sur un événement de communication en lien avec les 10 ans de la RICE du Pic du Midi.

GRH et formation :

- Plan de formation à développer en lien avec le développement de nos missions
- Elaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux
- Mise à jour de la prévention et des EPI

Investissements matériels et locaux :

- Renouvellement de 2 VL et un VU
- Renouvellement informatique classique
- Aménagements des locaux : entrée SDE65 et nouvelle salle d'archives pour l'éclairage public

Orientations budgétaires

Les éléments ci-dessus orientent le budget consacré sur ce sujet autour de :

- En investissement : maintenu au niveau 2022, soit 0.5 M d'€
- En fonctionnement : augmentation de 0.3 M d'€ environ par rapport à 2022

5. Etat de la dette

Budget général :

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de l'ensemble de nos 19 contrats de prêts en cours est de **9 453 537 euros** (9 226 459 € en 2021) :

- 3 emprunts à la Caisse d'Épargne,
- 2 emprunts à la banque Dexia CLF,
- 8 emprunts à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 3 emprunts à la Banque Postale
- 1 emprunt au Crédit Foncier

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 15 ans. Les taux varient de 0.44 % (année 2020) à 5 %.

Ils sont mutualisés entre toutes les communes qui choisissent de ne pas financer leur participation sur leurs fonds libres l'année des travaux pour les financer pendant 15 ans (capital et intérêt) à partir de l'année suivant les travaux.

L'état de la dette est stable puisque chaque année nous faisons un nouvel emprunt (entre 1.2 et 1.6 M€) qui en remplace un autre arrivé à échéance.

Budget annexe Chaleur renouvelable :

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de l'ensemble de nos 4 contrats de prêts en cours est de **1 663 935 euros** :

- 1 emprunt à la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- 2 emprunts à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque des Territoires

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 20 à 25 ans pour financer les travaux de réseaux de chaleur.

Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de la chaleur dont le prix de vente est calculé pour permettre notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

Budget annexe Photovoltaïque :

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû de l'ensemble de nos 2 contrats de prêts en cours est de **414 474 euros** :

- 1 emprunt à la Banque Populaire
- 1 emprunt à la Banque Postale

Ces emprunts sont des emprunts à taux fixes passés chaque année pour une durée de 10 à 20 pour financer les travaux d'installations photovoltaïques.

Ils sont remboursés (capital et intérêt) par la vente de l'électricité dont le prix de vente permet notamment le remboursement de la dette (intérêt et capital).

Proposé par le Directeur du SDE65

Bruno Rouch

Approuvé par le Président du SDE65 pour présentation à l'assemblée générale du 27/01/2023

Patrick Vignes



Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

ANNEXES

ANNEXE 1 - Principales réalisations 2022	24
ANNEXE 2 – Service Réseaux de distribution électrique et télécommunication	8
ANNEXE 3 – Service Eclairage Public	8
ANNEXE 4 – Service Transition Energétique	23
ANNEXE 5 – Rapport sur les Ressources Humaines.....	27

ANNEXE 1 - Principales réalisations 2022

2-1 - Les missions du SDE65 dans le domaine de l'énergie

Le Service ENERGIE a été créé au 1^{er} février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il regroupe les thématiques suivantes : Efficacité Energétique, Groupement d'Achat d'énergies, Chaleur Renouvelable, Electricité Renouvelable et Sites isolés. Il est composé de 8 agents, fin 2022.

Groupement d'achat d'énergies :

Au 1^{er} janvier 2022 a débuté la nouvelle période du Groupement d'Achat d'Energies, porté par le SDE65 en partenariat avec le SDE du Tarn et 10 autres Syndicats d'Energie, pour une durée de 3 ans (2022/2024).

Les fournisseurs retenus sont EDF pour les 3 lots constituant le marché de fourniture d'électricité, et Total Energies pour le lot concernant le gaz. Du fait de la flambée des prix de l'énergie, le coût du mégawattheure d'électricité s'élève à 136 € pour l'électricité et à 68,85 € pour le gaz.

Durant l'année 2022, le Groupement a pris 4 positions sur le marché européen de l'énergie permettant de couvrir les volumes nécessaires en électricité et gaz pour l'année 2023.

Par ailleurs, 30 % des volumes d'électricité et de gaz ont été couverts pour l'année 2024.

Conseil en Efficacité Energétique :

Le suivi de l'ensemble des EPCI du Département est assuré par le service CEE constitué de 3 agents, répartis sur l'ensemble du territoire. Les conventions avec les EPCI ont été prolongées à titre gracieux pour l'année 2022, suivant la décision prise par les élus du SDE65.

L'accompagnement des collectivités est effectué directement par les Conseillers en Efficacité Energétique qui produisent des pré-diagnostic et des notes techniques mais également en ayant recours à des bureaux d'études pour la production d'audits énergétiques.

Les audits énergétiques ont fait l'objet d'un accord-cadre qui a retenu 3 bureaux d'études, sollicités à l'occasion de marchés subséquents de l'année 2022. Ils sont financés à hauteur de 80 % (50 % ACTEE et 30 % Région Occitanie).

Par ailleurs, la finalisation du paramétrage de l'application DEEPIK permettra à l'ensemble des communes adhérent au Groupement d'Achat d'Energies de pouvoir suivre directement leur consommation d'énergie et l'analyser, afin d'engager des opérations de diminution de la consommation et de sobriété énergétique.

Suite à la sollicitation de l'ADEME, dans le cadre du Plan de relance spécifique à la Ville de Lourdes et de la mission « Tourisme Durable », le SDE65 a recruté une animatrice qui a rejoint le SDE65 le 2 novembre 2021 afin de prendre en charge cette mission d'une durée de 1 an. Cette mission s'est achevée le 30 octobre 2022, et l'agent a repris la mission Animation Chaleur Renouvelable laissée vacante.

L'équilibre budgétaire du service CEE est assuré pour partie via le financement offert par l'appel à projet ACTEE (pour 1 ETP), le restant étant pris en charge par la Taxe sur l'Electricité.

Ainsi, le service est proposé à titre gratuit aux collectivités, suivant une convention de partenariat à titre gracieux reconduite avec les 8 intercommunalités pour la période 2022-2026 :

- CC Aure Louron
- CC Plateau de Lannemezan
- CC Neste-Barousse
- CC Haute Bigorre
- CC Pyrénées Vallées des Gaves
- CC Pays de Trie et du Magnoac
- CC Adour-Madiran
- CC des Côteaux du Val d'Arros

	CATLP	CCCVA	CCNB	CCPL	CCPTM	CCPVG	CCHB	CCAM	CCAL
Nombre total de communes accompagnées	13	15	7	9	5	9	7	4	12
EPCI accompagnée sur patrimoine	Non	Non	Oui	OUI	OUI	OUI	Oui	Non	Non
Nombre total de bâtiments traités	42	20	24	11	9	15	13	4	66
Nombre total de locaux tertiaires étudiés	31	18	12	8	2	12	8	0	10
Nombre total de logements étudiés	24	5	32	3	7	3	5	4	56
Audits Energétiques réalisés par le SDE65	2	6	1	0	0	0	0	0	0
Audits Energétiques réalisés par BET	20	1	0	0	1	0	6	0	49
Pré-Diagnostics Energétiques	15	11	17	7	3	7	7	4	10
Conseils d'Orientation Energétiques	2	0	5	0	0	0	0	0	0
Accompagnement pour Consultation entreprises et analyse offres pour travaux	2	1	1	1	1	1	0	0	2
Accompagnements Autres	1	1	0	3	3	6	4	2	3

Réseaux de chaleur – énergie bois :

Castelnau-Magnoac : La première installation du SDE65 est en service depuis octobre 2017 à Castelnau-Magnoac. Elle permet d'alimenter avec une chaufferie 100% biomasse - ESTERA (300 kW) l'EHPAD Saint Joseph et deux logements communaux. Cette chaufferie est gérée par la société ESTERA qui l'approvisionne en combustible (plaquette forestière ou granulés) et qui réalise l'entretien. La société ESTERA verse une redevance (ou location) au SDE65 pour l'utilisation du réseau de chaleur.

En 2023, une extension de ce réseau de chaleur est programmée. Elle permettra d'alimenter la Maison de l'Education (ancien collège de Castelnau-Magnoac). Pour cela, le SDE65 a retenu le bureau d'études SETES comme maître d'œuvre. Un marché de travaux va être publié au premier trimestre.

Luz Saint Sauveur : Le réseau de chaleur de Luz Saint Sauveur a été mis en service le 23 septembre 2021. Il permet d'alimenter en chaleur cinq abonnés à savoir : le collège de Luz, le groupe scolaire, l'EHPAD Ramondias, la Maison de la Vallée et un particulier. La production de chaleur s'élève à 1,2 GWh/an. Ce projet a consommé environ 400 tonnes de plaquettes forestières et il a permis d'éliminer environ 130 000 litres de fioul.

Saint-Lary Soulan : Le projet de Saint Lary Soulan a connu quelques rebondissements courant 2022. Actuellement, le maître d'œuvre avance sur l'implantation de la chaufferie sur la parcelle à proximité du stade de rugby. La commission urbanisme vient de se positionner favorablement sur cette implantation, ce qui permettra d'avancer concrètement sur la réalisation du projet. Le permis de construire sera déposé début 2023. Pour rappel, le réseau de chaleur desservira les bâtiments suivants : Thermes, hôtel Sensoria, écoles primaire et maternelle, Office du Tourisme, église – presbytère, mairie et gymnase.

Trie sur Baise : Après avoir récupéré la compétence réseau de chaleur de la commune de Trie sur Baise, le SDE65 a retenu en 2022 le bureau d'études SETES pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre. Le marché travaux a été attribué en septembre 2022. Les travaux ont débuté fin octobre et ils sont actuellement en cours. Ce réseau de chaleur permettra d'alimenter l'EHPAD les Rives du Pélam, le Collège Astarac Bigorre et le siège de la Communauté de communes. L'objectif est de mettre en service ce projet pour la saison de chauffe 2023 – 2024.

Ibos : Suite à une analyse d'opportunité et une étude de faisabilité, la commune d'Ibos a souhaité transférer la compétence réseau de chaleur au SDE65 en 2022. Il s'agit d'un « micro » réseau de chaleur dont la production serait une pompe à chaleur – géothermie sur nappe. Ce réseau de chaleur permettra d'alimenter dans un premier temps l'école maternelle, la cantine, le centre de loisirs et l'école de la Passerelle. Dans un second temps, après une rénovation globale, le centre COMET pourra se raccorder au réseau de chaleur. Les travaux ont débuté en fin d'année 2022. La mise en service de cette installation est prévue pour début 2023.

Odos et Loures Barousse : Suite à des études de faisabilité qui ont démontré un intérêt technico-économique, les communes d'Odos et de Loures Barousse ont transféré la compétence au SDE65 en 2022. Le SDE65 a missionné deux maîtres d'œuvre sur ces dossiers. Les avant-projets ont été restitués en fin d'année 2022. En parallèle, le SDE65 travaille sur un marché de fourniture de chaleur permettant d'acheter de la chaleur « clés en main » à un opérateur. Ce dernier se charge de l'approvisionnement en combustible, de la maintenance préventive et curative et il vend au SDE65 de la chaleur à l'entrée du réseau de chaleur. De son

côté, le SDE65 se charge, via un marché travaux, de créer le réseau de distribution (réseau de chaleur) et les sous stations. Le Syndicat se charge également de la vente de chaleur aux clients finaux.

Argelès-Gazost : Suite à une réunion de travail avec la nouvelle équipe municipale, ce projet a été relancé. Cependant, le projet ayant beaucoup évolué (implantation, périmètre), la société MANERGY (ex SERMET) qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet a demandé au SDE65 un avenant à sa mission de base.

Dépenses d'investissement 2022 : 453 971 €

Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRt) :



Le SDE65 est lauréat depuis novembre 2019 du Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME. Ce contrat est une déclinaison territoriale du Fonds Chaleur. Il permet au SDE65 de pouvoir accompagner les maîtres d'ouvrage public et privé dans leur réflexion d'installation d'énergies renouvelables thermiques, à savoir : bois énergie, solaire thermique, géothermie.

L'ADEME a également délégué au SDE65 la gestion du Fonds Chaleur. Concrètement, les porteurs de projets qui souhaitent bénéficier de l'aide Fonds Chaleur (études et investissement) doivent passer par le SDE65 pour réaliser la demande. Des commissions d'attribution des aides sont organisées tous les 2 mois afin de valider les dossiers de financement instruits au SDE65.

Mission Chaleur Renouvelable :

Le SDE65 est lauréat auprès de l'ADEME, de la Région et du Conseil Départemental de la mission Chaleur renouvelable. Cette mission, historiquement portée par l'URCOFOR sur la partie bois énergie, a été élargie à la chaleur renouvelable, à savoir : bois énergie, solaire thermique et géothermie. Cette mission vient en complément du Contrat Territorial et apporte de l'ingénierie sur ces projets.

Elle a pour rôle d'accompagner les maîtres d'ouvrage, de les informer et de les sensibiliser à l'usage de la chaleur renouvelable, pour permettre le développement de projets durables et résilients. Son autre vocation étant la participation à la structuration de l'approvisionnement en combustible bois (plaquette forestière en particulier) afin de sécuriser en qualité et en quantité les approvisionnements

Avec ces deux contrats, le SDE65 se positionne en guichet unique sur le département.

Le portefeuille de projet accompagné par ces 2 missions (CCRt + Mission CR) est de **95 projets**.

Développement des énergies renouvelables sur sites isolés :

2 installations photovoltaïques ont été réalisées en 2022 :

- Refuge Wallon-Marcadau à Cauterets
- Refuge Baysseance à Gèdre-Gavarnie

3 installations photovoltaïques seront réalisées en 2023

- Refuge d'Aygues Cluse à Barèges (travaux initialement programmés pour octobre 2022 et reportés au Printemps 2023)
- Une ferme à Sers
- Une cabane d'estives à Aulon

Montant des dépenses pour l'année 2022 : 262 944 €

Développement de la production photovoltaïque :

36 études de faisabilité sur diverses toitures et terrains des communes, en vente en totalité et autoconsommation.

Réception des installations d'Argelès-Gazost - 36 kWc , Pouyastruc - 95 kWc, Tournay - 26 kWc, Chelle-Debat - 24 kWc et Lascazères - 32 kWc.

Installations dont les travaux sont programmés pour début 2023 :

- Aureilhan - 36 kWc
- Maubourguet - 36 kWc
- Anères - 36 kWc
- St Laurent de Neste - 160 kWc avec réfection de la toiture (subvention DSIL)
- Tournay Pic Bois - 94 kWc

Dépenses d'investissement 2022 : 255 000 € (budget annexe)

Développement de la production hydroélectrique :

Projets en cours :

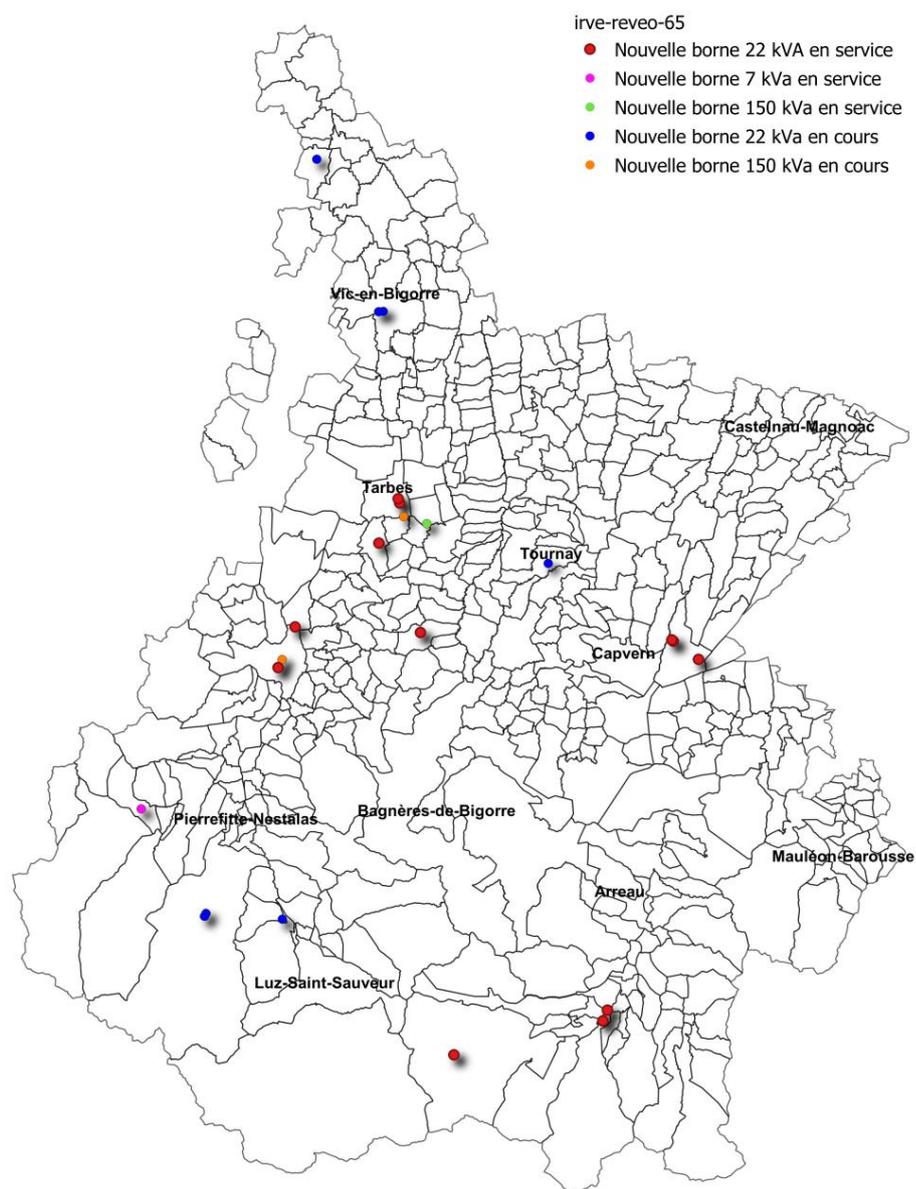
- SERS :
Négociations foncières terminées concernant le projet de Sers : 900 kW (Bastan de Sers)
Rédaction du dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (étude d'impact, étude d'avant-projet, évaluation du débit minimum biologique...)
- Turbinage de l'eau potable :
Demande d'autorisation de turbinage transmise à l'ARS pour le projet à Bagnères de Bigorre.

Réseau de charge des véhicules électriques :

Le SDE65 a développé sur le département des Hautes-Pyrénées un ensemble de 103 bornes de recharge (sur 46 communes) pour les véhicules électriques et hybrides dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités qui hébergent sur leurs territoires les bornes. En 2022 : 12 nouvelles bornes à charge normale (22 Kva) et 1 super chargeur (150 Kva) ont été mis en service, 7 à charge normale (22 Kva) et 2 surperchargeurs (150 Kva) sont en cours d'installation.

La pose des compteurs de puissance type « MID » est terminée sur l'ensemble des bornes, pour permettre la facturation des recharges en fonction des kW consommés.

Charge de fonctionnement 2022 : 152 282 € (matériel + énergie : 112 078.90 € HT et personnel) pour une recette de 148 170 euros (au 30/12/2022) de la part des usagers et de la contribution des communes.



Incitation des collectivités locales à la mobilité électrique :

Les collectivités achetant des véhicules automobiles électriques ont pu bénéficier d'une aide du SDE65 à hauteur de 2 000 € par véhicule. 6 collectivités ont bénéficié de ce dispositif en 2022.

2-2 - Electrification 2022

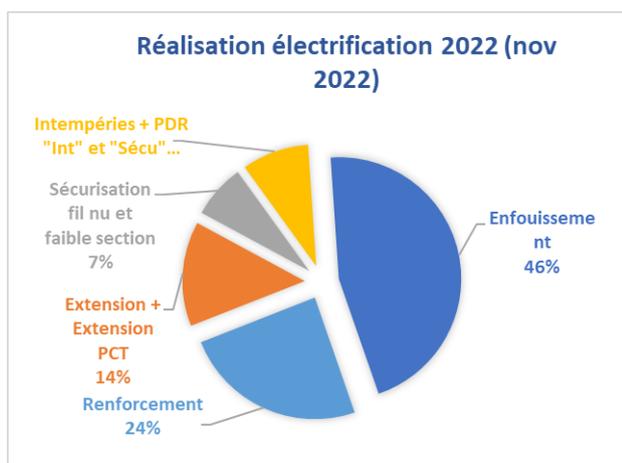
Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département à fin novembre se sont élevés à 6 M€ HT (Rappels 2021 : 6.4 M € ; 2020 : 5.8 M€). Soit 142 opérations suivies.

- Secteur rural : 5.4 M€ (2021 : 5.8 M€ ; 2020 : 4.3 M€)
- Secteur urbain : 0.6 M€ (2021 : 0.6 M€ ; 2020 : 1.5 M€)

Longueur des travaux réalisés et nombre de postes posés :

18 km de fils nus ont été déposés dont 0,8 en faible section.
 16 km de réseau BT aérien ont été renforcés et sécurisés
 17 km de réseau BT ont été mis en souterrain et 2 km de HTA
 8,5 km d'extension BT ont été réalisés dont 7.3 en souterrain
 21 postes de transformation ont été posés

Répartition par programme (en € HT):



Programmes FACE (HT)	
Renforcement	1 433 062
Extension	235 050
Sécurisation	381 036
Sécurisation faible section	42 241
Intempéries	189 408
PDR Intempéries	234 137
PDR Sécurisation	98 495
Enfouissement	406 567

Programme SDE65 (HT)	
SDE effacement + complémentaire	1 877 262
Extensions PCT	586 290

Art 8 + SDE Enfouissement Article 8	417 674
-------------------------------------	---------

Totaux des programmes par nature (HT)	
Renforcement	1 433 042
Extension + Extension PCT	821 340
Sécurisation fil nu et faible section	423 277
Intempéries + PDR « Int » et « sécu »	522 040
Enfouissement	2 701 503
Total	5 901 202

2021: 6 375 841 € 2020: 5 717 142 €; 2019: 5 689 002 €

2-3 - Eclairage public – investissements 2022 :

Les investissements, en forte progression depuis 2013, ont été marqués par les opérations de reconversion de l'éclairage public engagées, d'une part, pour diminuer les consommations énergétiques et, d'autre part, pour lutter contre les pollutions lumineuses dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Ces investissements ont bénéficié en 2019 des dispositifs TEPCV, TEPCV ESTE, TEPCV CEE et du produit de la vente des CEE.

Les travaux, toutes natures confondues, réalisés sur le département se sont élevés à **4 465 525 € TTC (pour 263 affaires)**.

(Rappels 2021 : 4. 301 M€ ; 2020 : 5.160 M€ ; 2019 : 5.780 M€ ; 2018 : 5.275 M€ ; 2017 : 3.447 M€ ; 2016 : 3.155 M€ ; 2015 : 3.563 M€)

Réalisations d'éclairage public 2022 :

Eclairage public					
armoires		lanternes		réseau posé	
nouvelles	renovées	nouvelles	renovées	aérien (m)	souterrain (m)
3	39	225	2778	0	16 192

Réalisations de 2 carrefours à feux en 2022 :

Travaux neufs (TTC)	
Horgues	60 000,00 €
Saint Pé de Bigorre	30 000,00 €
Total :	90 000,00 €

2-4 - Eclairage public – entretien 2022 :

NB : Les facturations de l'entretien sont faites l'année suivante.

Nombre de collectivités adhérentes au service en 2021

Nombre de communes.....	455
(12 communes sans EP, 2 communes hors SDE)	
Nombre de sites gérés pour le Conseil Départemental	15 (210 points)
Nombre de Communautés de Communes ou EPCI.....	5

Nombre de points lumineux entretenus en 2021 : 59 396

Résultat financier – entretien de l'éclairage public (réf. Compte Administratif 2022) :

- **Dépenses** **2 009 005 € TTC**
(hors encadrement et administratif et frais généraux)
(2021 : 1 721 975 ; 2020 : 1 364 320 ; 2019 : 1 329 763 ; 2018 : 1 293 031)
- **Participation des communes au service** **971 289 € TTC**
(2021 : 1 085 056 ; 2020 : 1 061 062 ; 2019 : 1 001 270 ; 2018 : 1 001 746)

Le service Entretien est équilibré par l'affectation d'une partie des taxes d'électricité.

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 € de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service éclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 000 € (40 % des charges) et en 2022 à 1 000 000 € (50 % des charges).

Cette situation s'explique d'une part par la multiplication des tâches et les recrutements qui ont dû être faits pour les assurer, d'autre part par l'augmentation des charges (achat des lampes et matériels, carburants, achat de véhicules,...).

Résultat financier – entretien des feux tricolores (réf. Compte Administratif 2022) :

- **Dépenses** 61 897 € TTC
- **Participation des communes au service** 22 754 € TTC

Résultat financier – entretien des IRVE (réf. Compte Administratif 2022) :

- **Dépenses** 152 282 € TTC
- **Participation des communes au service** 148 170 € TTC

2-5 - Acquisitions matérielles 2022 :

En matière interne, l'année 2022 a été marquée par la fin de la rénovation énergétique des bureaux, et le renouvellement de deux camions nacelles :

- **Travaux bâtiments et extérieurs (hors entretien) :** 323 754 €
- **Mobilier :** 6 746 €
- **Logiciels (logiciel prosper) :** 24 100 €
- **Véhicules :** 59 610 (2VL + aménagement nacelle) + 241 404 € (2 camions nacelles)
- **Informatique :** 14 597 € (renouvellement)
- **Équipements techniques :** 15 341 €

2-6 - Emprunts 2022 :

Budget général :

L'emprunt pour le compte des communes a été réalisé avec la Banque Populaire qui a fait l'offre la moins disante. Il est d'un montant de **1 397 480 €** à taux fixe (**1,70 %** à échéance annuelle) sur 15 ans. Frais de dossier : 1 400 €.

Budget annexe chaleur renouvelable :

2 emprunts ont été réalisés cette année :

- 1 emprunt d'un montant de 600 000 € auprès de la Banque Populaire à taux fixe (3.10 % sur 20 ans à échéances annuelles). Frais de dossier 900 €.
- 1 emprunt d'un montant de 398 500 € auprès de la Banque Populaire à taux fixe (3.10 % sur 20 ans à échéances annuelles). Frais de dossier 800 €.

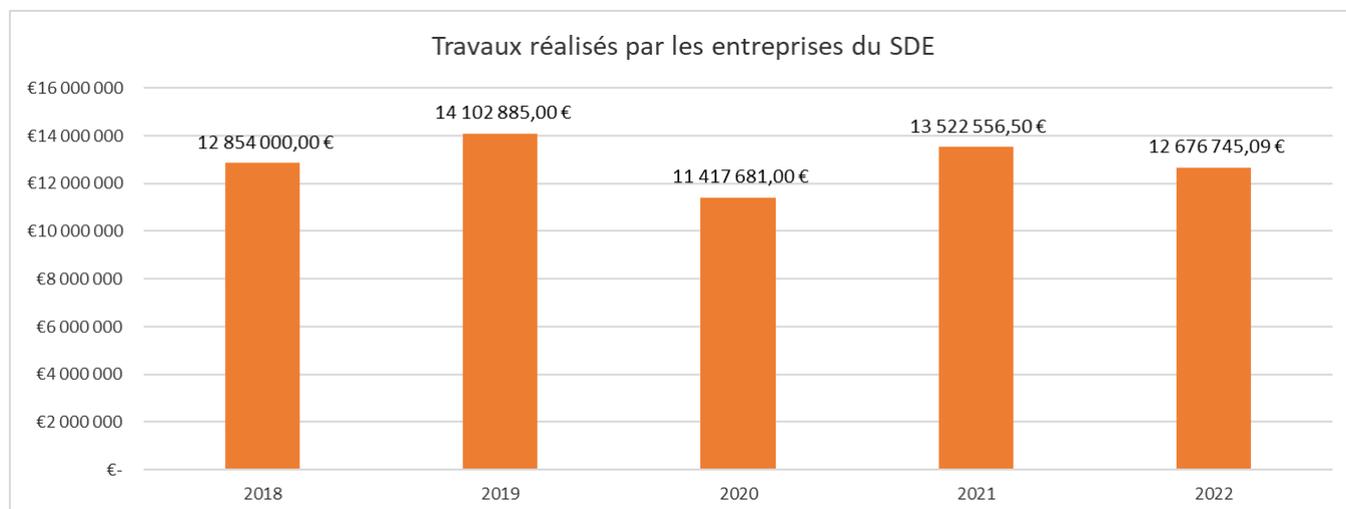
Budget annexe Photovoltaïque :

1 emprunt a été réalisé cette année d'un montant de 150 000 € auprès de la Banque Populaire à taux fixe (2.70 % sur 20 ans à échéances annuelles). Frais de dossier 400 €.

2-7 - Evolution du montant de travaux réalisés par le SDE :

Le montant des travaux réalisés annuellement est assez stable, autour de 12.9 M€ dans une fourchette de +/- 10 %. En **2022, le montant a été de 12,7 M €.**

Ce montant était exprimé en TTC dans nos budgets. A partir de 2023, ce montant sera en HT pour les travaux de réseau électrique et en TTC pour les autres du fait de la récupération directe de la TVA.



ANNEXE 2 – Service Réseaux de distribution électrique et télécommunication

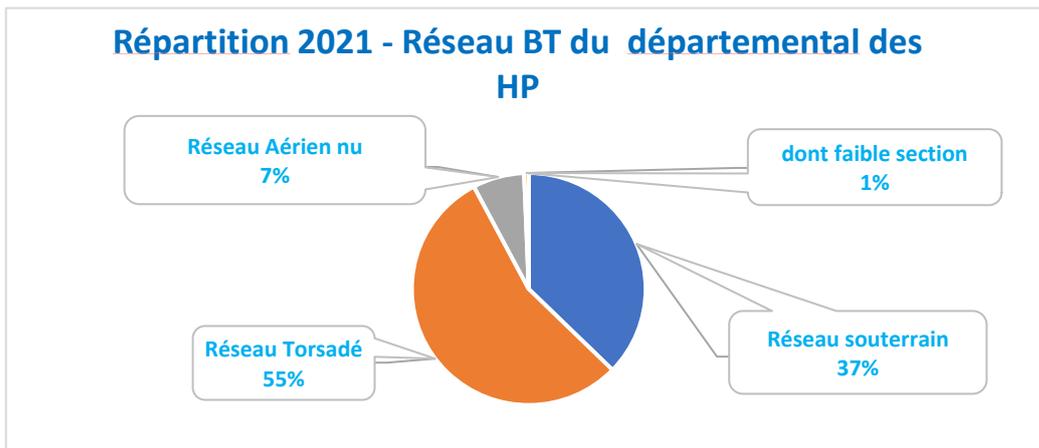
Sommaire :

- 1- Situation des réseaux d'électricité
- 2- Le réseau de charge des véhicules électriques
- 3- Rappel des missions du service
- 4- Ressources financières du service
- 5- Orientations budgétaires 2023
- 6- Equilibres financiers

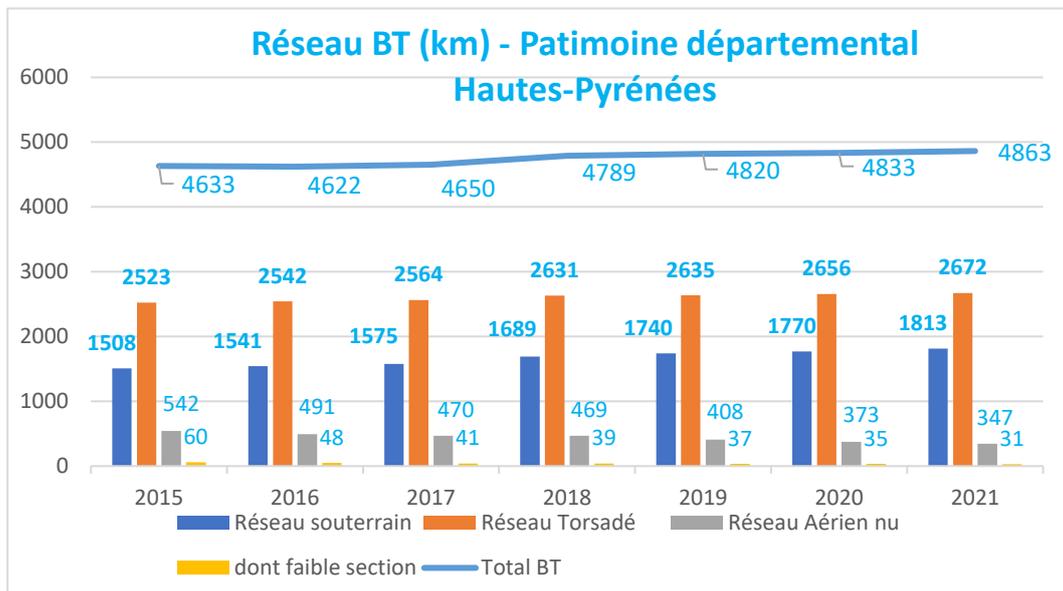
1- Situation des réseaux d'électricité

La présentation se limite ici au réseau concédé basse tension et aux postes HTA/BT puisque c'est le réseau sur lequel intervient principalement le SDE65.

- Le réseau Basse Tension représente 4 863 Km ainsi répartis par type de câble :



- Evolutions du réseau BT



Pour résorber les fils nus, il faudrait 17 ans au rythme actuel des travaux de sécurisation (22 km par an).

Les fils nus sont majoritairement remplacés par du torsadé ou simplement déposés (quand les bouclages de postes ne sont pas nécessaires).

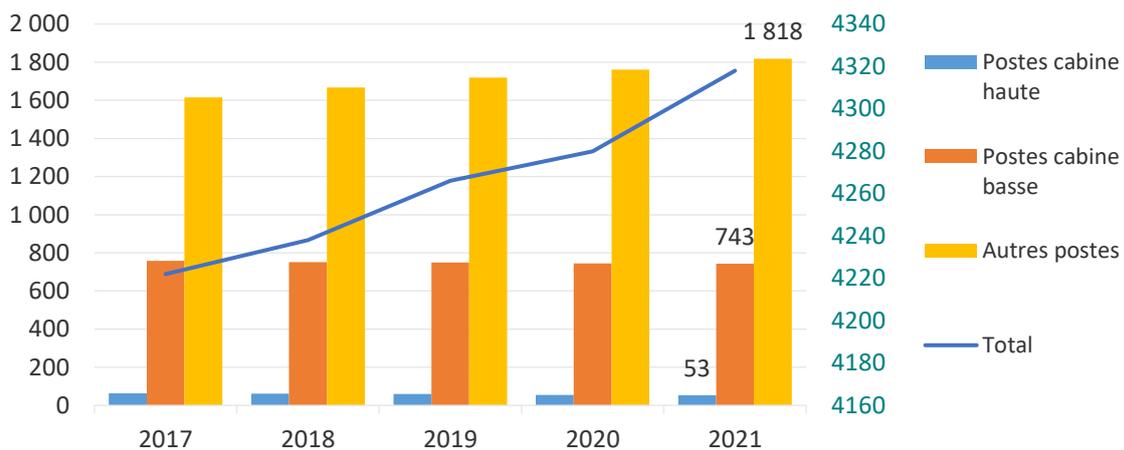
L'augmentation du réseau torsadé liée au remplacement des fils nus est atténuée par l'enfouissement dans les centres bourgs ou des renforcements de réseaux nécessaires pour régler des problèmes de chute de tension. Une part importante de l'augmentation du souterrain est également liée au fait que les communes choisissent cette technique pour réaliser les extensions du réseau.

Répartition géographique

Sur le secteur plaine, la proportion de fils nus varie encore entre 20 et 30 %, alors qu'en montagne ou sur le piémont, les fils nus ont pratiquement disparu (- de 5 %) pour des raisons climatiques ou géographiques (neige, vent, pente...).

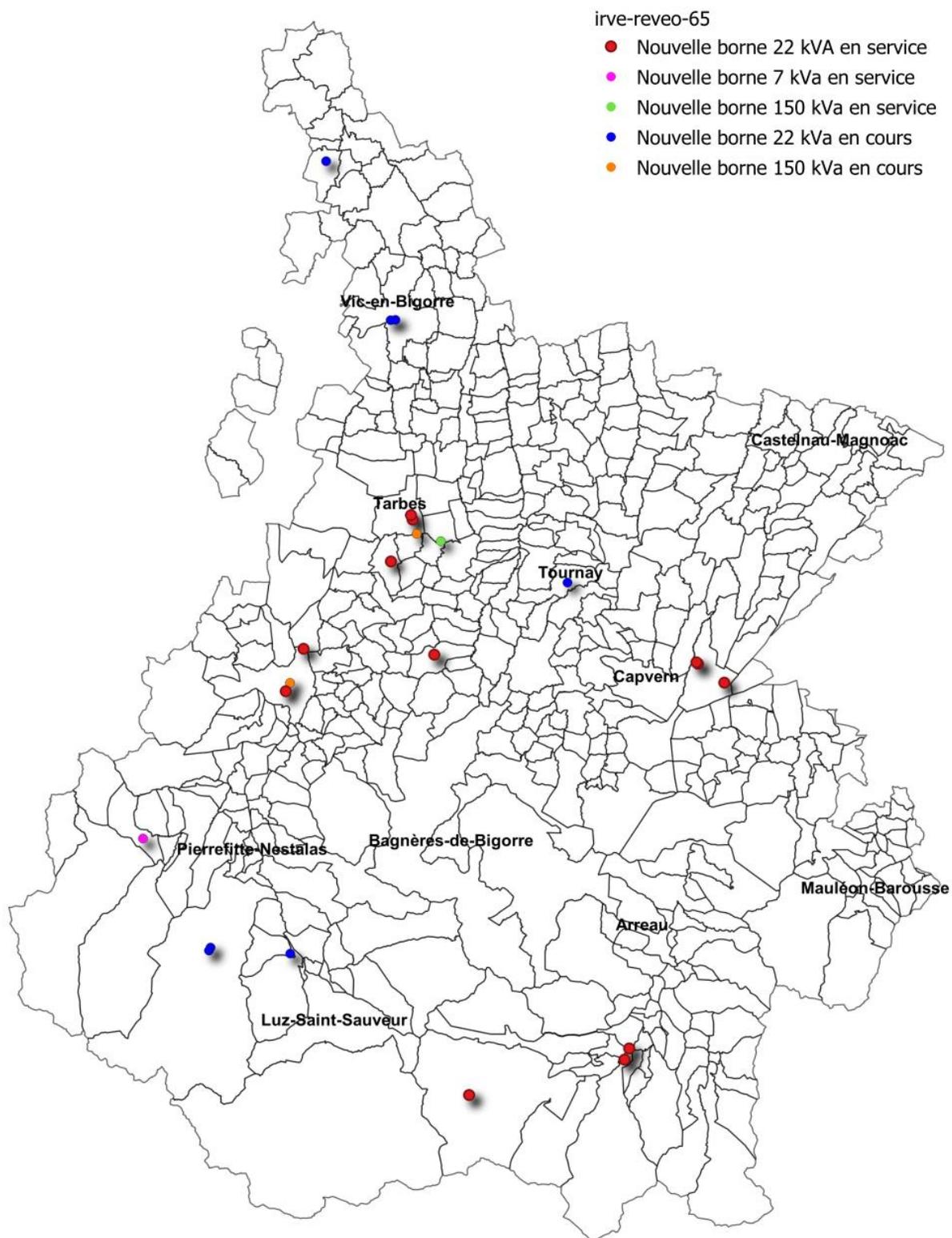
La zone de montagne a également bénéficié d'une mise en souterrain importante pour améliorer l'esthétique dans les zones classées ou à fort attrait touristique.

➤ 4 318 postes HTA/BT (concession ENEDIS)



2- Le réseau de charge des véhicules électriques :

Le réseau, développé par le SDE65 sur le département des Hautes-Pyrénées, représente au 31 décembre 2022 103 bornes de recharge normale (22 Kva) et 1 super chargeur (150 Kva) (sur 46 communes) pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le cadre d'un schéma cohérent. Ce réseau fait partie du réseau régional REVEO qui couvre l'Occitanie. Le service est payant pour les usagers et pour l'instant gratuit pour les collectivités qui hébergent sur leurs territoires les bornes.



3- Rappel des missions du service :

Les communes du département des Hautes-Pyrénées ont transféré la propriété des ouvrages de distribution publique d'électricité au SDE65. A ce titre, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE), le SDE65 est chargé de gérer ce service public. Il a confié au gestionnaire du réseau, ENEDIS, l'exploitation des ouvrages électriques, et à EDF, fournisseur d'électricité historique, la vente d'énergie électrique aux tarifs réglementés et sociaux après signature d'un cahier des charges de concession d'une durée de 30 ans et dont le point de départ était le 01/01/2022.

Ainsi en tant que Maître d'ouvrage, le SDE65 doit organiser les missions qui lui sont dévolues, à savoir :

➤ **Electrification rurale et urbaine :**

● **Renforcement des réseaux :**

L'augmentation des besoins en énergie électrique des usagers peut entraîner des surcharges des réseaux et ainsi des chutes de tension ou des coupures qui nécessitent de réaliser des travaux de renforcement de réseaux. L'objectif est d'atteindre un niveau de qualité conforme aux prescriptions réglementaires et en particulier à celles figurant dans le cahier des charges de concession électrique conclu entre le SDE65 et ENEDIS.

En zone rurale, le SDE65 assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux pour le compte de ses adhérents. Le gestionnaire du réseau ENEDIS est, quant à lui, responsable des travaux de ce type en zone urbaine.

● **Sécurisation des réseaux :**

Les lignes basse tension existantes en fils nus ou de faibles sections (inférieure à 22 mm²) constituent des réseaux vulnérables aux aléas climatiques. Les travaux de sécurisation consistent à remplacer ces ouvrages par des réseaux en fils torsadés ou, dans certaines zones, à les enfouir.

En zone rurale, le SDE65 est maître d'ouvrage des travaux de sécurisation (hors renouvellement des ouvrages vétustes qui incombent au concessionnaire ENEDIS). Le gestionnaire du réseau ENEDIS est, de son côté, responsable de ces travaux dans les communes urbaines.

● **Extension des réseaux :**

Les travaux d'extensions permettent de desservir en électricité une parcelle destinée à l'implantation de constructions nouvelles (maisons individuelles principales ou secondaires, constructions communales, ateliers, bâtiments agricoles, hangars, lotissements communaux ou zones artisanales...) ou d'alimenter des bâtiments existants.

En zone rurale, le SDE65 est maître d'ouvrage des travaux d'extension de réseau. Le gestionnaire du réseau ENEDIS est, de son côté, responsable de ces travaux dans les communes urbaines.

● **Amélioration esthétique des réseaux :**

Les opérations d'amélioration esthétique du réseau consistent à dissimuler les réseaux de distribution d'énergie électrique par le biais d'enfouissement (suppression de poteaux et de câbles) ou de mise en façade, simultanément aux réseaux filaires de télécommunication. Ces travaux permettent l'embellissement du patrimoine communal, tout en sécurisant les installations.

Ces travaux relèvent de la compétence du SDE65, tant en zone rurale qu'en zone urbaine (liée à l'article 8 du contrat de concession).

● **Alimentation de sites isolés :**

Site isolé ou site autonome sont les appellations communes pour décrire des systèmes de production d'électricité alimentant des installations électriques n'étant pas raccordées au réseau de distribution, soit par l'inexistence de celui-ci, soit par contrainte technique et/ou financière, soit par volonté de l'utilisateur dans une démarche personnelle.

Contrairement aux installations raccordées au réseau de distribution qui bénéficient d'une puissance quasi illimitée car alimentées par des générateurs de forte puissance (barrage hydro-électrique, centrale nucléaire, centrale au fuel ou au charbon...) avec les pertes réseau qu'on peut imaginer, la philosophie propre aux systèmes autonomes est de satisfaire seulement et localement aux besoins d'un utilisateur, après avoir défini son profil de consommation.

Le SDE65 travaille principalement avec ENEDIS (concessionnaire de l'installation) mais aussi avec le financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE) afin de répondre aux besoins de l'utilisateur.

L'investissement nécessaire à la création d'une production décentralisée par panneaux photovoltaïques ou pico-centrale hydroélectrique est sans commune mesure avec la réalisation d'un réseau aérien ou souterrain à partir du point le plus proche. D'autant plus que, par l'aide financière qu'apporte le FACE (environ 80 % du coût du projet) et le SDE65 (environ 10 % du coût du projet), le coût global de l'installation pour l'utilisateur est largement réduit.

➤ **Contrôle et suivi de la concession :**

Dans cette perspective et en tant qu'AODE, le SDE65 doit contrôler le concessionnaire et s'assurer qu'il s'acquitte correctement des missions de service public qui lui sont confiées, non seulement pour répondre aux obligations légales, mais surtout pour apporter une amélioration constante du service public de l'électricité au bénéfice des usagers (qualité de fourniture de l'électricité, les services aux usagers, l'entretien du réseau, patrimoine).

Conformément aux obligations législatives, deux agents du SDE65 ont été désignés pour exécuter ces contrôles. Le travail de suivi de l'activité concessive en continu, d'une part, et les analyses réalisées avec l'assistance de bureaux d'études spécialisés, d'autre part, permettent de rendre globalement compte de la qualité de service à travers la production d'indicateurs de performance et de donner l'image la plus précise possible de la concession.

➤ **Contrôle technique des ouvrages :**

En tant que maître d'Ouvrage de travaux réalisés sur les réseaux de distribution publique par les entreprises titulaires de nos marchés, le SDE65 doit faire contrôler ces derniers par un organisme extérieur agréé.

Ainsi, l'arrêté du 14 janvier 2013, relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes, fixe la liste des vérifications, les contrôles par sondages, les exemptions de contrôle, les modalités de contrôle du stock.

Ces contrôles approfondis s'effectuent pour certains directement sur site, sinon ils sont contrôlés sur plan. A l'issue de ces contrôles, il est délivré, par chantier de distribution d'énergie électrique réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SDE65, un certificat de conformité à l'arrêté du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

Une synthèse annuelle intègre une analyse statistique et fait apparaître que 5 % des ouvrages nouveaux non souterrains ont donné lieu à des visites sur place pour des contrôles approfondis.

➤ **Réseau de télécommunication :**

Le SDE65 assure, en parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques, la maîtrise d'ouvrage de réalisation du génie civil des infrastructures de télécommunication pour le compte des mairies. En relation avec Orange, nous coordonnons les opérations, de l'étude jusqu'à la réception des travaux. Il s'agit en particulier de contrôler que l'opérateur, chargé des travaux de câblage, respecte bien les délais de réalisation. Le SDE65 participe également au pilotage du plan de déploiement Très Haut Débit conclu entre le Conseil Départemental et Orange.

➤ **Infrastructure de recharge de véhicules électriques :**

Dix syndicats départementaux d'énergie d'Occitanie et les deux métropoles de Toulouse et Montpellier se sont unis pour créer un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Afin de mailler le territoire, faciliter l'accès au service de façon harmonisée à l'échelle régionale et réaliser des économies d'échelle en matière d'exploitation, le SYADEN pilote et coordonne le projet régional, baptisé « Révéo », au travers d'un marché groupé d'installation et d'exploitation d'environ 1100 bornes représentant près de 2000 points de recharge. Celui-ci a été attribué à Bouygues Energies et Services.

Grâce à des accords d'interopérabilité, les déplacements interdépartementaux sont ainsi facilités pour les usagers. Ils ont non seulement la possibilité de se recharger sur les bornes du territoire couvert par Révéo, mais également sur celles dépendantes de réseaux interconnectés donnant accès à un service à cadre national voire international. L'abonné « Révéo » a ainsi accès à plus de 5500 bornes de recharge.

4- Ressources financières du service et équilibres

➤ **Le Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACE) :**

Principale ressource, le FACE est un fonds national financé via les tarifs d'utilisation des réseaux et qui bénéficie aux territoires ruraux (régime rural d'électrification).

Il existe différents programmes dont notamment des programmes relatifs au renforcement, à l'extension, l'enfouissement ou la sécurisation des réseaux.

La part du FACE peut couvrir jusqu'à 80 % des travaux éligibles en HT. Au regard des importants besoins de travaux restant à financer, le maintien des taux de financement des travaux éligibles est un enjeu crucial.

➤ **Les participations aux travaux des collectivités adhérentes :**

Elles restent une des principales ressources financières du SDE65. Les modalités de calcul de ces dernières sont déterminées par le Comité syndical, par une évaluation fine du reste à financer, tout en prenant en considération les différences de situation entre les adhérents afin d'assurer une répartition équitable entre les bénéficiaires des services ou des projets portés par le SDE65 (notamment le fait que la collectivité perçoive ou non la TCCFE sur le territoire concerné).

➤ **Les redevances de concessions d'énergies :**

Les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des contrats de concession constituent la seconde ressource propre du SDE65.

Il existe plusieurs types de redevances de concessions :

- La redevance de fonctionnement – dite R1 (versée par ENEDIS), permet notamment de financer l'exercice du contrôle des concessionnaires électriques, que réalise le SDE65 en tant qu'autorité concédante.

- La redevance d'investissement – dite R2 (versée par ENEDIS) en contrepartie des dépenses d'investissement réalisées par le SDE65 sur les réseaux. En effet, le SDE65 est maître d'ouvrage sur les réseaux électriques pour de nombreuses opérations.

➤ **Participation d'Enedis dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession :**

L'article 8 « Intégration des ouvrages dans l'environnement » du cahier des charges stipule notamment en son article 8.A « Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE65 : qu'afin de participer au financement de travaux dont le SDE65 est maître d'ouvrage et destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, Enedis verse à l'autorité concédante une participation annuelle calculée selon les modalités indiquées à l'article 4 de l'annexe 1 au cahier des charges, tenant compte de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux ».

Le produit de cette participation (de 350 K€ pour 2023) entre dans le financement du coût hors TVA des travaux ainsi réalisés pour un pourcentage de 40 % comme indiqué à l'article 4 de l'annexe 1 du cahier des charges. Le montant des travaux s'élève à 875 K€, principalement affectés sur le secteur urbain.

5- Orientation budgétaire 2023

➤ Dépenses d'investissement : 7 806 307 € HT, tous programmes confondus

Programme 2022:		mis à jour le 20/12/22		
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2023
FACE - SECURISATION sout	518 311,42 €	43 477,39 €	40	224 715,52 €
FACE - SECURISATION aérien	331 750,00 €	0,00 €	40	132 700,00 €
FACE - EXTENSION	620 000,00 €	-60 746,07 €	35	195 738,88 €
FACE - RENFORCEMENT	1 897 750,00 €	-157 583,48 €	30	522 049,96 €
FACE - ENFOUISSEMENT	395 000,00 €	-11 147,37 €	35	134 348,42 €
SDE EFFACEMENT	984 000,00 €	0,00 €	30	295 200,00 €
SDE COMPLEMENTAIRE	2 438 300,00 €	0,00 €	30	731 490,00 €
SDE EXTENSION PCT	1 223 898,74 €	0,00 €	35	428 364,56 €
SDE Article 8	540 561,73 €	0,00 €	30	162 168,52 €
TELECOM	595 380,00 €	0,00 €	30	178 614,00 €
IRVE 2022	75 000,00 €	0,00 €	80	60 000,00 €
Total	9 619 951,89 €	-185 999,53 €		3 065 389,86 €

Programme 2023:		mis à jour le 20/12/22		
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2023
FACE - SECURISATION sout	500 000,00 €	0,00 €	5	25 000,00 €
FACE - SECURISATION aérien	400 000,00 €	0,00 €	5	20 000,00 €
FACE - EXTENSION	300 000,00 €	0,00 €	5	15 000,00 €
FACE - RENFORCEMENT sout	1 100 000,00 €	0,00 €	5	55 000,00 €
FACE - RENFORCEMENT aérien	800 000,00 €	0,00 €	5	40 000,00 €
FACE - ENFOUISSEMENT	500 000,00 €	0,00 €	5	25 000,00 €
SDE EFFACEMENT	600 000,00 €	0,00 €	5	30 000,00 €
SDE COMPLEMENTAIRE	1 000 000,00 €	0,00 €	10	100 000,00 €
SDE EXTENSION PCT	900 000,00 €	0,00 €	10	90 000,00 €
SDE Article 8 urbain	300 000,00 €	0,00 €	5	15 000,00 €
Article 8 urbain	875 000,00 €	0,00 €	5	43 750,00 €
TELECOM	600 000,00 €	0,00 €	10	60 000,00 €
FACE sites isolés	80 000,00 €	0,00 €	70	56 000,00 €
Total	7 955 000,00 €	0,00 €		574 750,00 €

Programme 2020:		mis à jour le 20/12/22		
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2023
FACE - SECURISATION FNFS	35 350,00 €	23 143,80 €	100	58 493,80 €
FACE - SECURISATION aérien	88 246,00 €	-48 845,69 €	100	39 400,31 €
FACE - SECURISATION sout	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €
FACE - EXTENSION	145 394,00 €	49 630,94 €	100	195 024,94 €
FACE - RENFORCEMENT	430 718,86 €	-6 551,76 €	100	424 167,10 €
FACE - ENFOUISSEMENT	255 000,00 €	57 394,21 €	100	312 394,21 €
SDE EFFACEMENT	70 255,55 €	0,00 €	100	70 255,55 €
SDE COMPLEMENTAIRE	299 106,85 €	0,00 €	100	299 106,85 €
SDE EXTENSION PCT	21 000,00 €	0,00 €	100	21 000,00 €
TELECOM	63 800,00 €	0,00 €	100	63 800,00 €
Total	1 408 871,26 €	74 771,50 €		1 483 642,76 €

Programme 2021:		mis à jour le 20/12/22		
Programmes	Montant HT	Reste à affecter	%	Paiement 2023
FACE - SECURISATION sout	687 915,45 €	27 763,02 €	50	357 839,24 €
FACE - SECURISATION aérien	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €
FACE - PDR INTEMPERIES	294 490,32 €	-57 915,22 €	100	236 575,10 €
FACE - PDR SECURISATION	44 518,37 €	40 331,02 €	100	84 849,39 €
FACE - EXTENSION	194 000,00 €	1 766,92 €	80	156 613,54 €
FACE - RENFORCEMENT	1 136 692,09 €	-169 424,50 €	50	483 633,80 €
FACE - ENFOUISSEMENT	298 687,12 €	-59 614,65 €	60	143 443,48 €
SDE EFFACEMENT	244 457,44 €	0,00 €	40	97 782,98 €
SDE COMPLEMENTAIRE	895 862,25 €	0,00 €	40	358 344,90 €
SDE EXTENSION PCT	285 866,45 €	0,00 €	60	171 519,87 €
SDE Article 8 2021 rural	59 000,00 €	0,00 €	60	35 400,00 €
SDE Article 8 2021 urbain	398 430,62 €	0,00 €	60	239 058,37 €
Article 8 2021	54 785,00 €	0,00 €	60	32 871,00 €
TELECOM	549 187,04 €	0,00 €	50	274 593,52 €
IRVE 2021	10 000,00 €	0,00 €	100	10 000,00 €
Total	5 153 892,15 €	-217 093,41 €		2 682 525,17 €

➤ Recettes d'investissement : 7 688 782 € HT, tous programmes confondus

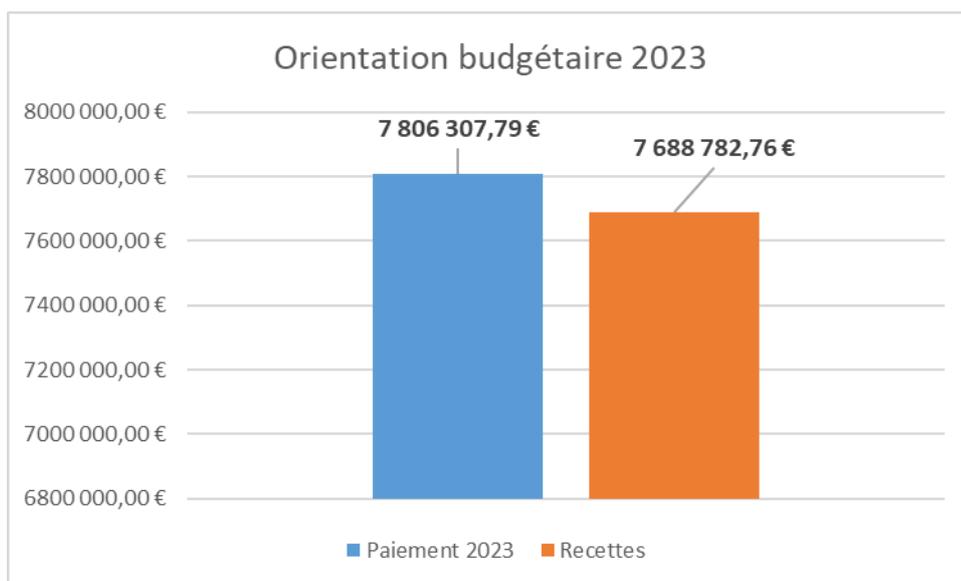
Programme 2020:					
PART FACE	PART ENE-DIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
46 795,04 €	0,00 €	0,00 €		1 871,80 €	
31 520,25 €	0,00 €	0,00 €		1 260,81 €	
	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
156 019,95 €	0,00 €	19 502,49 €		8 776,12 €	
339 333,68 €	0,00 €	42 416,71 €		15 270,02 €	
203 056,24 €	0,00 €	109 337,97 €		18 743,65 €	
0,00 €	0,00 €	24 589,44 €		1 475,37 €	
0,00 €	0,00 €	149 553,43 €		8 973,21 €	
0,00 €	8 400,00 €	12 600,00 €		1 050,00 €	
0,00 €	0,00 €	63 800,00 €		0,00 €	Total général
776 725,16 €	8 400,00 €	421 800,04 €	0,00 €	57 420,98 €	1 264 346,18 €

Programme 2021:					
PART FACE	PART ENE-DIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
286 271,39 €	0,00 €	35 783,92 €		12 882,21 €	
0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
189 260,08 €	0,00 €	0,00 €		7 570,40 €	
67 879,51 €	0,00 €	0,00 €		2 715,18 €	
125 290,83 €	0,00 €	15 661,35 €		7 047,61 €	
386 907,04 €	0,00 €	48 363,38 €		17 410,82 €	
93 238,26 €	0,00 €	50 205,22 €		8 606,61 €	
0,00 €	0,00 €	34 224,04 €		2 053,44 €	
0,00 €	0,00 €	179 172,45 €		10 750,35 €	
0,00 €	68 607,95 €	102 911,92 €		8 575,99 €	
0,00 €	0,00 €	12 390,00 €		2 124,00 €	
0,00 €	0,00 €	119 529,19 €		14 343,50 €	
13 148,40 €	0,00 €	16 435,50 €		1 775,03 €	
0,00 €	0,00 €	274 593,52 €		0,00 €	
8 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €		0,00 €	Total général
1 169 995,51 €	68 607,95 €	890 270,49 €	0,00 €	95 855,14 €	2 224 729,09 €

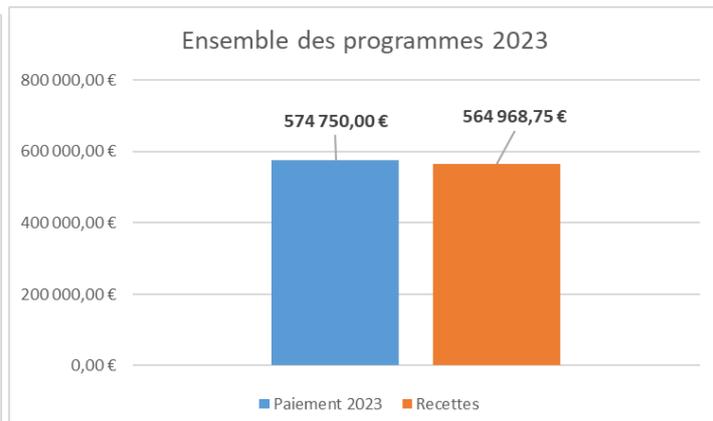
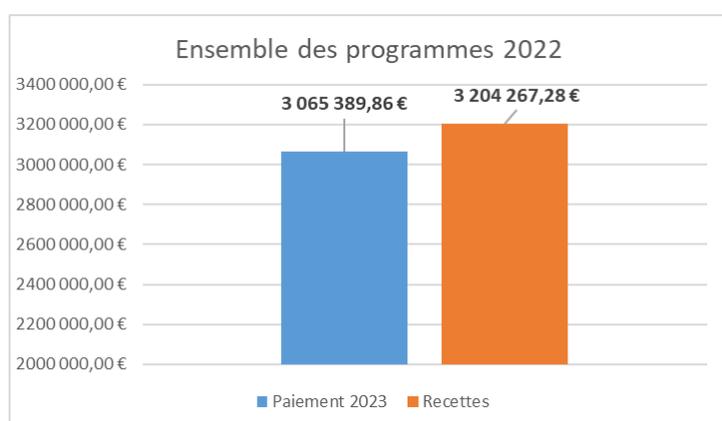
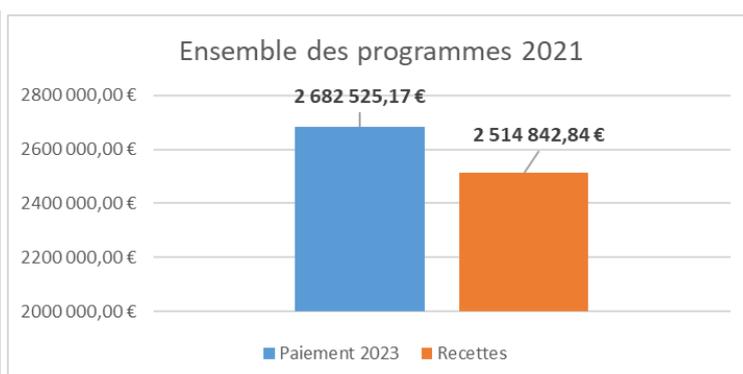
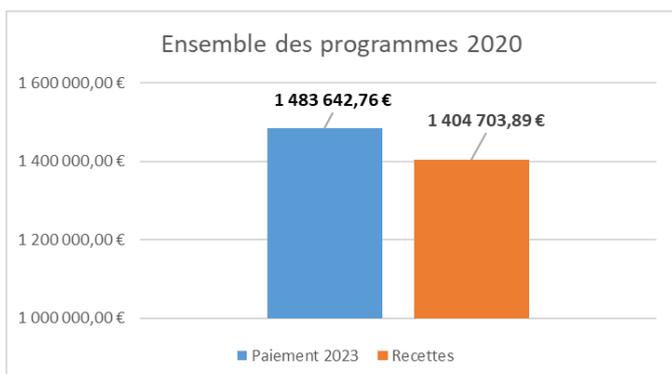
Programme 2022:					
PART FACE	PART ENE-DIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
179 772,42 €	0,00 €	22 471,55 €		8 089,76 €	
106 160,00 €	0,00 €	0,00 €		4 246,40 €	
178 961,26 €	0,00 €	22 370,16 €		10 066,57 €	
556 853,29 €	0,00 €	69 606,66 €		25 058,40 €	
99 801,68 €	0,00 €	53 739,37 €		9 212,46 €	
0,00 €	0,00 €	103 320,00 €		6 199,20 €	
0,00 €	0,00 €	365 745,00 €		21 944,70 €	
0,00 €	195 823,80 €	293 735,70 €		24 477,97 €	
0,00 €	0,00 €	81 084,26 €		8 108,43 €	
0,00 €	0,00 €	238 152,00 €		0,00 €	
60 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €		0,00 €	Total général
1 181 548,65 €	195 823,80 €	1 257 724,70 €	0,00 €	117 403,89 €	2 752 501,04 €

Programme 2023:					
PART FACE	PART ENE-DIS	PART CME	PAR R2	PART HONORAIRES	
20 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €		1 250,00 €	
16 000,00 €	0,00 €	0,00 €		800,00 €	
12 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €		675,00 €	
44 000,00 €	0,00 €	5 500,00 €		2 750,00 €	
32 000,00 €	0,00 €	0,00 €		1 600,00 €	
16 250,00 €	0,00 €	8 750,00 €		1 250,00 €	
0,00 €	0,00 €	10 500,00 €		525,00 €	
0,00 €	0,00 €	50 000,00 €		2 500,00 €	
0,00 €	36 000,00 €	54 000,00 €		4 500,00 €	
0,00 €	0,00 €	7 500,00 €		750,00 €	
0,00 €	17 500,00 €	21 875,00 €		1 968,75 €	
0,00 €	0,00 €	60 000,00 €		0,00 €	
44 800,00 €	0,00 €	11 200,00 €		2 800,00 €	Total général
185 050,00 €	53 500,00 €	233 325,00 €	0,00 €	21 368,75 €	493 243,75 €

6- Equilibres financiers



➤ **Equilibre du service par année de programmation :**



ANNEXE 3 – Service Eclairage Public

Sommaire :

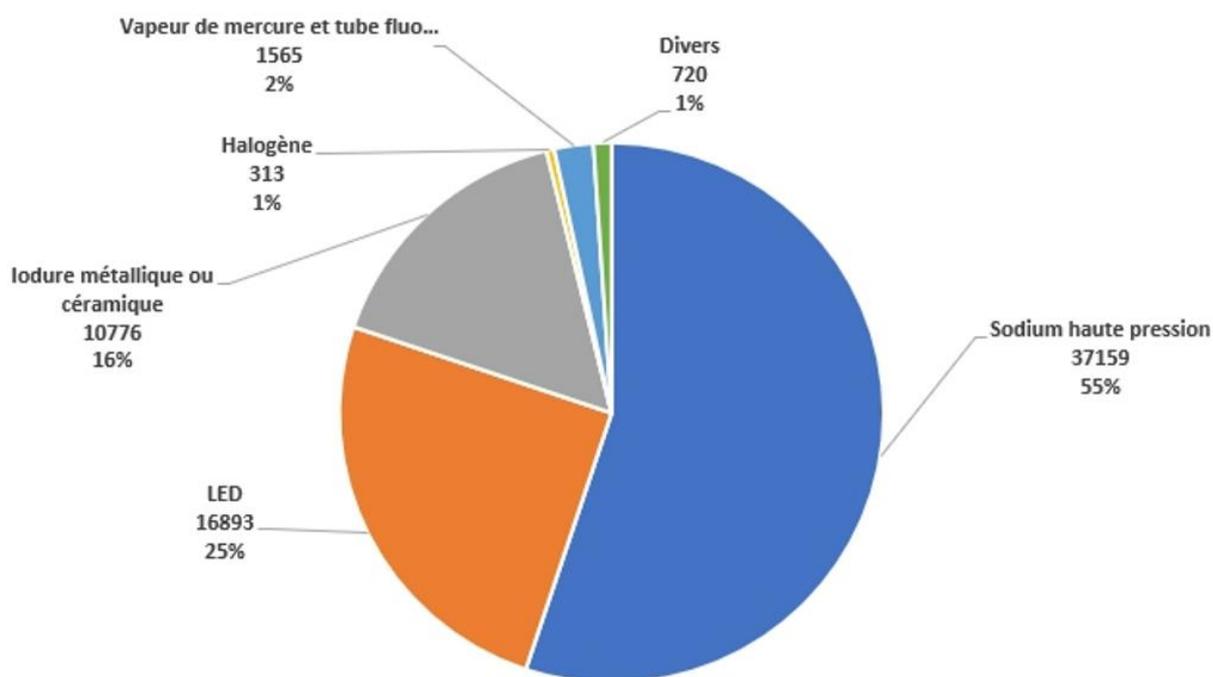
- 1- Situation de l'éclairage public
- 2- Rappel des missions et organisation du service
- 3- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources
- 4- Projets 2023 et orientations budgétaires

1- Situation de l'éclairage public et feux tricolores

Le Système d'Information Géographique (SIG) intègre **67 096 points lumineux**, il nous permet de mieux connaître le patrimoine et d'en améliorer la gestion.

Le SDE gère actuellement **59 684 points lumineux** au titre de l'exploitation de l'éclairage public des communes et EPCI.

La répartition par type de source est la suivante :



Le nombre de lampes non conformes aux normes actuelles reste trop important : **1 565** points soit 3 % du parc, mais diminue fortement d'année en année (**1 878 en 2021, 2 463 en 2020, 3 578 en 2019**) = 1 068 ballons fluorescents et 497 tubes fluorescents.

En ce qui concerne les feux de signalisation lumineuse, 14 communes adhèrent à cette compétence optionnelle.

Le patrimoine géré est le suivant : 25 carrefours à feux tricolores.

2- Rappel des missions et organisation du service éclairage public

Depuis 2014, le service est compétent pour l'éclairage public sur toutes les communes des Hautes-Pyrénées à l'exception de Lannemezan et Tarbes.

Le transfert de la compétence éclairage public porte sur tous les aspects : maintenance, exploitation, investissement.

Sur Tarbes, le SDE65 intervient dans le cadre d'une convention de partenariat sur 3 éléments : la gestion du SIG, l'achat des matériels (groupement de commandes) et les travaux en coordination réseaux.

Le SDE65 intervient également sur les zones d'activités d'intérêt communautaire qui dépendent des EPCI (dans le cadre de conventions) et pour le Département (éclairages techniques hors agglomérations).

En complément de cette mission obligatoire relative à l'éclairage public, le SDE65 accompagne les communes sur des missions complémentaires d'éclairage :

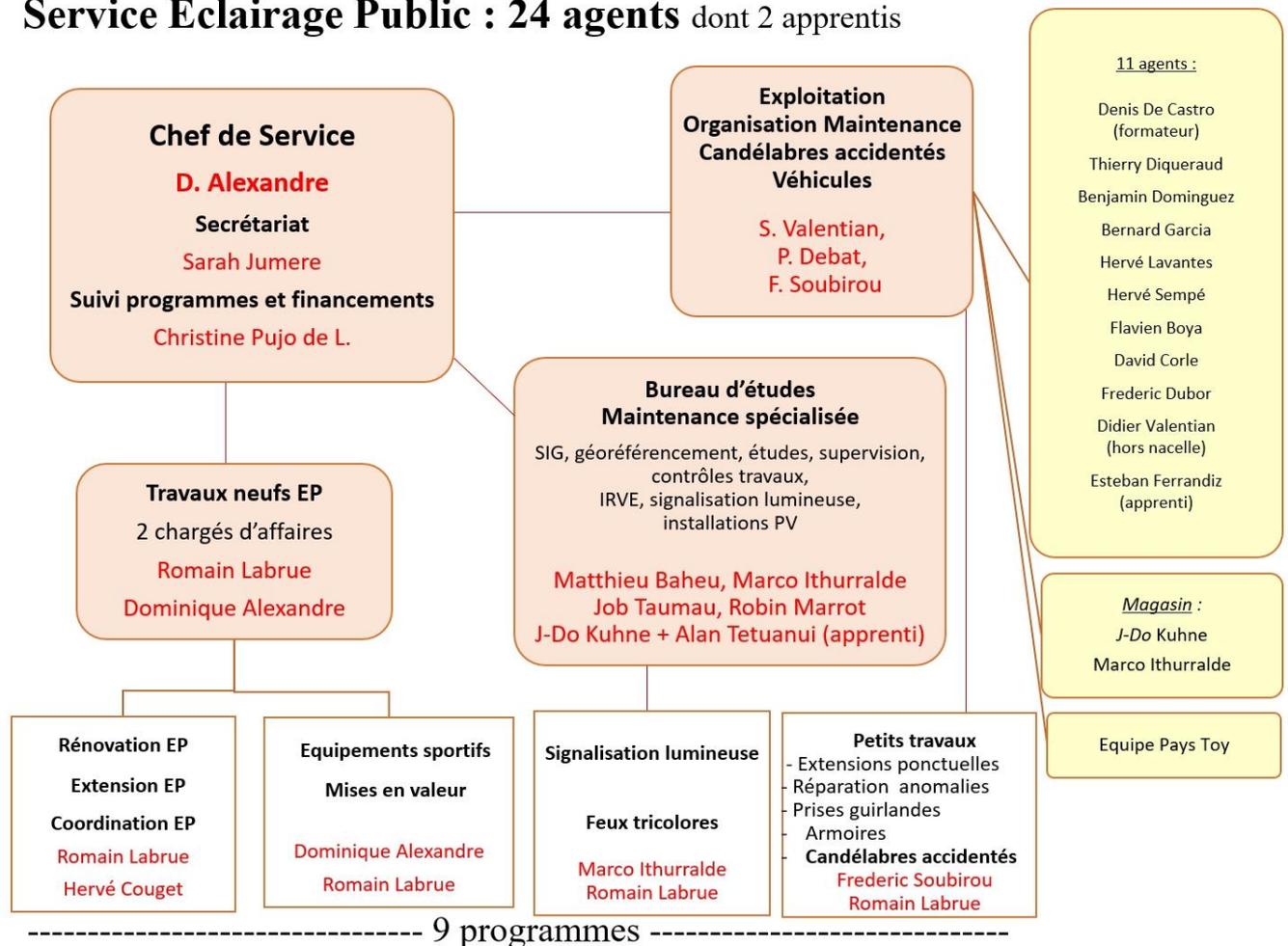
- Mise en valeur de monuments
- Eclairage des terrains de sports
- Illuminations de Noël

Dans le cadre de la modification en cours des statuts, le service développe de nouvelles missions relatives à la maintenance et l'exploitation :

- Des feux de signalisation tricolore
- Des infrastructures de recharge des véhicules électriques
- Des panneaux photovoltaïques

Le service Eclairage public est le plus important du SDE65 puisqu'il regroupe, au 01/01/2023, 24 agents dont 2 alternants :

Service Eclairage Public : 24 agents dont 2 apprentis



3- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources

3-1 Investissements :

Pour financer les programmes d'investissement, le SDE65 dispose des ressources financières suivantes :

- Subventions externes :

Le SDE65 répond à des appels à projets pour aller chercher des financements publics de l'Etat, de la Région. Ces financements sont très variables en matière d'éligibilité et de montant.

Actuellement, le SDE65 est lauréat d'un programme de 1.3 M € pour l'éradication des lampes à vapeur de mercure financé à 70 % par intructing (avance remboursable) de la CDC. Il a également obtenu un financement pour la mise en place d'horloges astronomiques programmables du FACE, qui finance ces acquisitions à hauteur de 80 % pour les communes rurales. Il devrait être prochainement destinataire de financements de l'Etat (Commissariat de Massif) pour un programme de restauration de trames noires d'un montant de 650 K €.

Pour 2023, le SDE65 candidatera au Fonds vert, programme national destiné à accélérer la transition écologique et énergétique, qui dispose d'une enveloppe pour la rénovation de l'éclairage public.

- Fonds propres du SDE65 :

Pour financer ses projets, le SDE65 apporte du financement issu de ses recettes de fonctionnement ou d'investissement. Celles-ci sont issues principalement de 3 ressources :

- La redevance d'investissement de la concession : les travaux de rénovation de l'éclairage public peuvent bénéficier de cette redevance à hauteur de 20% du montant des travaux dans une limite de 950 000 euros/an environ
- La taxe sur l'électricité : cette ressource stable, de l'ordre de 3 M d'euros / an, est mobilisée pour une partie sur le financement des opérations d'éclairage public. Par contre, seules les communes de plus de 2000 habitants la reversent.
- La valorisation des CEE : les opérations de rénovation de l'éclairage public sont en partie éligibles au dispositif CEE. Cette recette peut représenter entre 4 et 5% des investissements.

- Participation des communes :

Le règlement financier du SDE65 définit les règles de participation des communes aux investissements. Ainsi, pour les communes reversant la taxe sur l'électricité, le SDE65 peut apporter 50 % de l'autofinancement (hors TVA, déduction faite des subventions publiques) pour les communes reversant la taxe et 25 % pour les autres. Ces aides sont plafonnées à 15 000 euros / commune / an.

- Fonds de compensation de la TVA :

Le SDE65 récupère, avec un décalage d'un an, la TVA, au travers du dispositif FCTVA.

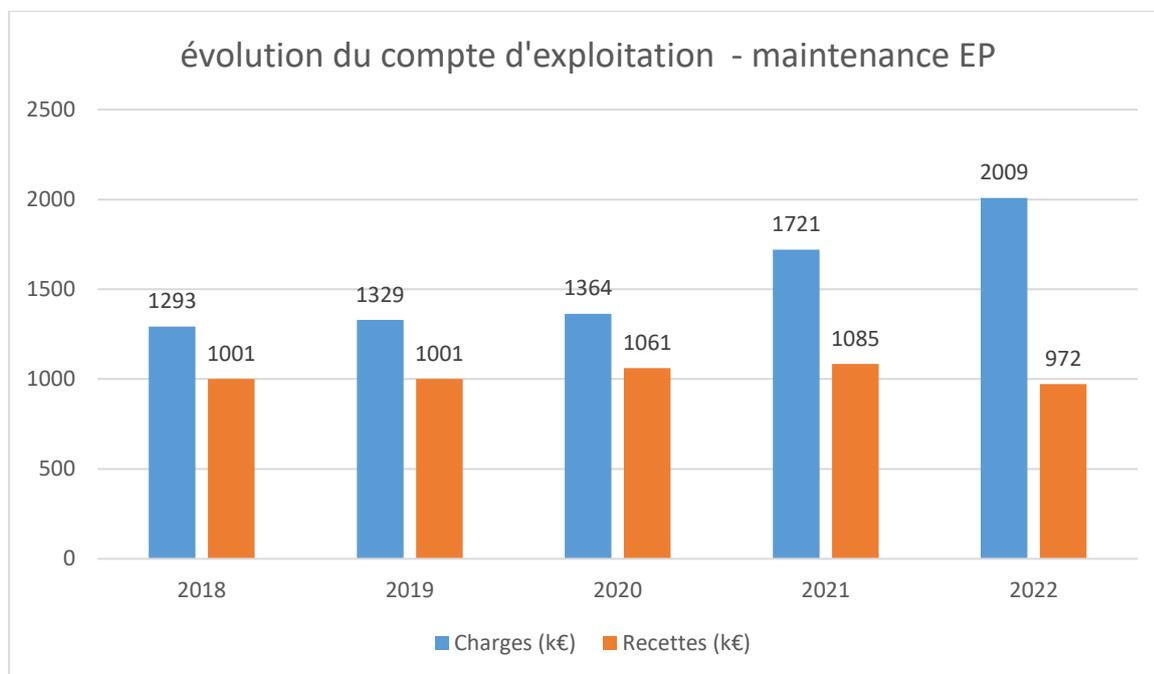
Evolutions des ressources financières d'investissement :

Avec l'annonce du Fonds vert, ces ressources devraient être en hausse, ce qui permettra d'afficher une ambition forte sur le programme d'investissement.

3-2 Fonctionnement

Le service Entretien est équilibré par les participations des communes et une participation du SDE65 (affectation d'une partie des taxes d'électricité).

Jusqu'en 2020, le SDE65 consacrait de l'ordre de 300 000 € de fonds propres (30 % des charges) pour équilibrer le service Eclairage public. En 2021, ce montant est passé à 650 000 € (40 % des charges) et en 2022 à 1 000 000 € (50 % des charges).



NB : les charges de personnel incluent également le chef de service et le chargé d'affaires (investissement).

Cette situation s'explique d'une part par :

- la multiplication des tâches,
- les recrutements qui ont dû être faits pour les assurer,
- l'augmentation des charges (achat des lampes et matériels, carburants, achat de véhicules,...),
- le nouveau règlement qui fait évoluer depuis 2021 le service de la maintenance curative à la maintenance préventive, ce qui suppose un effort financier sur 4 ans.

Pour rétablir l'équilibre de ce compte et revenir à l'équilibre de 30% de participation du SDE65, il est proposé :

- d'augmenter le montant du point lumineux de 2 € pour les communes rurales et de 2.5 € pour les communes urbaines. Recette de l'ordre de 150 000 €,
- de reporter les recettes d'ingénierie des travaux neufs à ce compte. Recette de l'ordre de 125 000 €,
- d'affecter la recette de la vente des CEE sur ce service maintenance. Recette de l'ordre de 200 000 €.

Sur la base 2022, on obtiendrait une recette de 1 447 k € soit une participation du SDE65 de 30%.

5- Projets 2023 et orientations budgétaires

L'éclairage public est un secteur en forte évolution, qui concentre de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux :

- Maîtrise des coûts de l'énergie,
- Maîtrise de la pollution lumineuse,
- Evolution des matériels (Leds, outils de supervision...).

Le SDE s'est engagé sur ces sujets depuis plusieurs années : mise en place des nouvelles technologies, Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi...

Les programmes en cours, votés en bureau dans le cadre d'autorisation de programmes de 4 ans, seront poursuivis en fonction de la réalisation des études :

- Programmes 2020 : il reste 607 853 €, soit 28 affaires qui seront soldées en 2023
- Programmes 2021 : il reste 2 689 423 €, soit 105 affaires qui seront soldées à 80 % en 2023
- Programmes 2022 : il reste 4 489 391 €, soit 149 affaires qui seront soldées à 50 % en 2023
- Programme 2023 :

Il apparaît important de pouvoir maintenir l'effort financier exceptionnel consenti depuis 2019.

Pour y contribuer, trois programmes ont été obtenus, à lancer ou finaliser en 2023 :

- Eradication des lampes à vapeur de mercure : Mise en place d'un programme spécifique de 1.3 M € HT, financé par un prêt « intracting » de la Banque des Territoires (70 % du montant à un taux de 0.25 %)
- Extinctions nocturnes en 2eme partie de nuit : mise en place de 2 000 horloges astronomiques programmables. Le FACE a accordé une aide de 350 000 euros pour financer à 80 % les investissements sur communes rurales
- Lutte contre la pollution lumineuse : Le SDE65 va mettre en place un programme de restauration de trames sombres sur des communes du PNP à fort enjeu biodiversité (625 000 € HT). Il expérimentera l'extinction programmée de l'éclairage public en 2ème partie de nuit via les compteurs communicants.

La programmation 2023 devrait donc atteindre 4 500 k€ dont il sera consommé 10 % sur l'année 2023.

Au total, la prévision budgétaire pour 2023 est de : 5 423 000 euros.

Une nouvelle organisation des services du SDE65 en matière d'éclairage public a été mise en place afin d'améliorer le fonctionnement général de cette mission stratégique. Elle a permis d'absorber de nouvelles missions.

En ce qui concerne la maintenance et l'exploitation, le règlement du service éclairage public a été révisé pour tenir compte des évolutions technologiques (Leds, supervision...) et la prise en charge de nouvelles missions : IRVE, feux de signalisation et panneaux photovoltaïques. Ainsi le patrimoine maintenu augmente avec la nécessité de prévoir les dépenses correspondantes. L'effectif a été renforcé en 2022, conformément au projet de service.

Les charges du service sont en augmentation, liées aux exigences réglementaires plus fortes, aux évolutions technologiques et au coût des matériels (+ 20 à 30 %).

ANNEXE 4 – Service Transition Energétique

Sommaire :

- 1- Missions et organisation du service Transition énergétique
- 2- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources
- 3- Projets 2023 – business plan
- 4- Orientations budgétaires et équilibres financiers

1- Missions et organisation du service Transition énergétique

Le service a été créé au 1er février 2020, à l'occasion de la réorganisation générale des compétences du SDE65. Il accompagne les communes sur les thématiques suivantes :

- Efficacité Energétique : sobriété énergétique, économies d'énergie, audits énergétiques...
- Achat d'énergies et suivi des consommations,
- Production de chaleur renouvelable – qui dispose d'un budget annexe,
- Développement des énergies renouvelables sur sites isolés,
- Production d'électricité renouvelable – qui dispose d'un budget annexe.

Il est composé de 8 agents, fin 2022, dont :

- 3 agents de catégorie A, dont 2 contractuels (1 administratif et 2 techniques), 1,25 ETP mis à disposition de la SEML Ha-Py Energies (suivant convention).
- 4 agents de catégorie B, dont 2 contractuels (techniques),
- 1 agent de catégorie C (technique).

2- Ressources et charges financières ; évolutions des ressources

2-1 conseil en énergie :

L'équilibre budgétaire du service CEE est assuré par les ressources financières suivantes :

- Programme ACTEE : 1 ETP + financement à hauteur de 50 % des audits énergétiques
- Aides Région Occitanie : pour les audits énergétiques
- l'ADEME via le programme « Animation Chaleur Renouvelable » assure le financement d'1 ETP
- le restant est pris en charge par le SDE65, via la Taxe sur la consommation finale de l'Electricité.

2-2 budget annexe Chaleur

L'équilibre budgétaire du budget annexe Chaleur renouvelable est assuré par les ressources financières suivantes :

- ADEME : financement d'1 ETP, études, travaux
- Emprunt pour les travaux
- Recettes d'exploitation dont une partie finance au SDE65 des frais de gestion (de l'ordre de 3 000 euros / réseau / an)
- Frais d'ingénierie appliqués au montant global des travaux

Chaque projet fait l'objet d'un business plan, permettant d'équilibrer les comptes.

Un business plan global est consolidé pour établir annuellement les budgets.

2-3 budget annexe Electricité renouvelable

L'équilibre budgétaire du budget annexe Electricité renouvelable est assuré par les ressources financières suivantes :

- Emprunt pour les travaux
- Recettes d'exploitation
- Frais d'ingénierie appliqués au montant global des travaux

Chaque projet fait l'objet d'un business plan, permettant d'équilibrer les comptes.

Un business plan global est consolidé pour établir annuellement les budgets.

3- Projets 2023

3.1 Efficacité Energétique et Animation Chaleur renouvelable :

Poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la recherche de sobriété énergétique et d'économies d'énergies : réponses aux sollicitations, production de notes techniques, pré-diagnostics énergétiques, suivi de l'accord-cadre « audits énergétiques », gestion du groupement d'achat, analyse d'opportunité chaleur renouvelable

3.2 Budget annexe Chaleur renouvelable :

Au 1^{er} janvier 2023 :

- 2 installations sont en service : réseaux de chaleur bois à Castelnau-Magnoac et Luz-Saint-Sauveur,
- 2 installations sont en cours de réalisation : réseau de chaleur géothermie d'Ibos, réseau de chaleur bois à Trie sur Baise,
- 3 installations seront lancées courant 2023, sous réserve de la commercialisation des polices d'abonnement : réseaux et sous-stations d'Odos, de Loures-Barousse et extension du réseau de Castelnau-Magnoac,
- 3 projets feront l'objet d'un marché de fourniture de chaleur au 1^{er} trimestre 2023 : Odos, Loures-Barousse et extension du réseau de Castelnau-Magnoac,
- 1 projet, actuellement en cours de développement avancé, sera lancé en phase travaux : Saint-Lary-Soulan (sous réserve de la commercialisation des polices d'abonnement),
- Argelès-Gazost (sous réserve de poursuite des études suite à modification d'implantation).

3.3 Budget annexe Electricité Renouvelable :

Au 1^{er} janvier 2023 :

- 1 installation est en cours de réalisation : Pouyastruc,
- 7 installations seront lancées durant l'année : Aureilhan, Anères, Tournay Pic Bois, Maubourguet, Saint Laurent de Neste, Loures-Barousse (école + ombrières),
- Développement de projets en cours.

4- Orientations budgétaires et équilibres financiers

4.1 Efficacité énergétique et animation Chaleur renouvelable :

Le service sera financé en 2023 :

- par le biais du programme ACTEE (1 ETP + 50 % du montant des audits énergétiques), qui prendra fin au 31 décembre 2023,
- par le biais du programme « Animation Chaleur renouvelable » (1 ETP, prise en charge des frais matériels).

A noter : Le bureau syndical a décidé en 2022 :

- ✓ de reconduire, à titre gracieux, les conventions d'accompagnement « Efficacité Energétique » avec les EPCI,
- ✓ de renouveler la gratuité d'accès au groupement d'achat d'énergies pour les membres.

4.2 Budget annexe Chaleur renouvelable :

Les 2 projets en cours de réalisation (Ibos et Trie sur Baïse) s'élèvent à un montant résiduel de 902 000 € HT.

3 installations seront lancées courant 2023 : réseaux et sous-stations d'Odos et de Loures-Barousse, extension du réseau de Castelnau-Magnoac, pour un montant total de 800 000 € HT.

1 installation à St Lary Soulan pourrait être lancée au deuxième semestre 2023 (298 000 € HT).

- L'investissement 2023 d'un montant total de **2 000 000 € HT** sera financé par les aides financières (ADEME, Région) pour un montant estimé à 1 000 000 €, par le résultat de l'exercice 2022 pour 1 191 489 €.
- Les 3 projets concernés par le marché de fourniture de chaleur : Castelnau-Magnoac (extension) - 84 000 € HT / an, Odos 85 800 € HT/an et Loures-Barousse 93 150 € HT/an : évalués à un montant total de 65 740 € pour le trimestre 4 (lancement saison de chauffe).

Le financement d'1 ETP reste assuré en 2023 par le Contrat Territorial passé avec l'ADEME.

Le financement d'une partie d'1 ETP sera assuré en partie les frais d'ingénierie de développement (3 %) prélevés sur le montant total HT des travaux.

4.3 Budget annexe Electricité renouvelable :

Les 8 projets qui seront réalisés en 2023 s'élèveront à un montant total de 750 000 € HT, équilibré suivant le recours au résultat de l'exercice 2022 (247 140 €), l'emprunt pour un montant de 300 000 € HT et un emprunt complémentaire de l'ordre de 200 000 € qui pourrait intervenir fin 2023, suivant l'avancement des projets.

Le financement d'1 ETP sera assuré par les frais d'ingénierie (5 %) prélevés sur le montant total HT des installations.

ANNEXE 5 – Rapport sur les Ressources Humaines

I- EFFECTIF au 1^{er} janvier 2022 :

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif pourvu du SDE65 se décomposait ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	4

FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	9
	C	18

TOTAL TITULAIRES **37**

Agents contractuels :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
	B	0
	C	0

FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	3
<i>Dont 3 apprentis</i>	C	3

TOTAL CONTRACTUELS **8**

DEPARTS en 2022

- retraite : 1
- rupture conventionnelle : 1
- rupture CDD : 1
- fin de contrat d'apprentissage : 3
- fin de contrat de projet CDD : 1

RECRUTEMENTS réalisés en 2022

- contrat de projet CDD : 1
- contrat d'apprentissage : 2
- CDD sur emploi permanent : 2
- CDD pour remplacement d'agents : 2
- CDD issu du service remplacement du CDG 65 : 1

II- EFFECTIF au 1^{er} janvier 2023 :

Au 1^{er} janvier 2023, l'effectif pourvu du SDE65 se décompose ainsi :

Agents titulaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	1
	B	3
	C	3

FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	9
	C	17

TOTAL TITULAIRES **35**

Agents contractuels :

FILIERE ADMINISTRATIVE	A	0
	B	0
	C	0

FILIERE TECHNIQUE	A	2
	B	2
<i>Dont 2 apprentis</i>	C	4

TOTAL CONTRACTUELS **8**

MISE A DISPOSITION et Budgets Annexes :

- Convention de gestion avec la SEM Ha-Py Energies :
 - 1 agent de catégorie A – filière technique : Jean Chaneac
 - 0.25 agent de catégorie A – filière administrative : Florence Army
- Agent affecté sur budget annexe Photovoltaïque :
 - 1 agent de catégorie A – filière technique : Ambroise Claverie
- Agent affecté sur budget annexe Chaleur renouvelable :
 - 1 agent de catégorie B – filière technique : Denis Maumus

III- MASSE SALARIALE et REGIME INDEMNITAIRE

Sur Budget Principal 2022 : 2 213 077.20 €

Sur Budget Annexe :

- Photovoltaïque : 7 754.85 € soit 15% du coût de l'agent
- Chaleur renouvelable : 48 776 € soit l'intégralité du coût de l'agent

Régime indemnitaire :

PLAFONDS MAXIMUM VOTES EN 2018 AU SEIN DU SDE65 pour l'IFSE :

	Groupe 4	Groupe 3	Groupe 2	Groupe 1
<i>F. Technique</i> Catégorie C <i>F. Administrative</i>			9 000 9 000	10 000 10 000
<i>F. Technique</i> Catégorie B <i>F. Administrative</i>		10 000 10 300	14 000 12 000	17 000 14 000
<i>F. Technique</i> Catégorie A <i>F. Administrative</i>		17 000 20 500	20 000 25 000	40 000 33 600

Catégorie C :

G2 : agent d'exécution

G1 : encadrement de proximité, expertise

Catégorie B :

G3 : expertise, chargé de mission

G2 : adjoint à un responsable de service, expert conseiller technique

G1 : responsable de service

Catégorie A :

G4 : chef de service sans encadrement

G3 : chef de service avec encadrement

G2 : chef de pôle

G1 : direction générale, emplois fonctionnels

Complément indemnitaire annuel (CIA) :

Montants minimum versés sur l'année 2022 : 350 euros par agent.

Montants maximum versés sur l'année 2022 : 700 euros par agent.

IV- Mesures de gestion du personnel

Règlement intérieur :

Délibération du 22 novembre 2013 approuvant le règlement intérieur.

Temps de travail :

Délibération du 27 décembre 2001 modifiant le temps de travail (passage de 39h à 35h).

Télétravail :

Délibération DEL42-03-2020 du 6 mars 2020 pour la mise en place du télétravail.
Il est contrôlé régulièrement par la GRH et les Chefs de service.

Astreinte et Heures supplémentaires :

Il existe deux types d'astreinte au SDE65 qui concernent l'éclairage public : astreinte d'exploitation, astreinte de sécurité.

Les heures supplémentaires ne sont rémunérées au sein du SDE65 que pour les agents de catégorie B et C, essentiellement à l'occasion de sorties de l'astreinte.

Montants correspondant aux heures supplémentaires en 2022 :

Cat C : 3 400.99 €	} soit un total de 4 850.45 €
Cat B : 1 449.46 €	